



## NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

# FCPE AVENIR RETRAITE

Fonds à 8 compartiments

## RAPPORT ANNUEL

du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Conseil de surveillance



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

**NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

**CACEIS BANK**

N° RCS PARIS 692 024 722

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## Commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

6 place de la Pyramide – 92908 Paris – La Défense Cede

## Déléataire comptable

**CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

Page

Le FCPE AVENIR RETRAITE est constitué au 31 décembre 2020 de 8 compartiments :

AVENIR RETRAITE 2055-2059

AVENIR RETRAITE 2050-2054

AVENIR RETRAITE 2045-2049

AVENIR RETRAITE 2040-2044

AVENIR RETRAITE 2035-2039

AVENIR RETRAITE 2030-2034

AVENIR RETRAITE 2025-2029

AVENIR RETRAITE 2020-2024

## FCPE Consolidant AVENIR RETRAITE

<b>Rapport de Gestion</b>	<b>12</b>
<b>Politique d'investissement</b>	<b>12</b>
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>23</b>
<b>Comptes de l'exercice</b>	<b>28</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2055-2059</b>	<b>34</b>
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>35</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>35</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>37</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>38</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>40</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>41</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>42</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>52</b>
<b>4. Comptes de l'exercice</b>	<b>53</b>
<b>5. Annexe(s)</b>	<b>74</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2050-2054</b>	<b>83</b>
<b>6. Rapport de Gestion</b>	<b>84</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>84</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>86</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>87</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>89</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>90</b>
<b>7. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>91</b>
<b>8. Frais et Fiscalité</b>	<b>101</b>
<b>9. Comptes de l'exercice</b>	<b>102</b>
<b>10. Annexe(s)</b>	<b>123</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2045-2049</b>	<b>132</b>
<b>11. Rapport de Gestion</b>	<b>133</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>133</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>135</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>136</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>138</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>139</b>
<b>12. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>140</b>
<b>13. Frais et Fiscalité</b>	<b>150</b>
<b>14. Comptes de l'exercice</b>	<b>151</b>
<b>15. Annexe(s)</b>	<b>172</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2040-2044</b>	<b>181</b>
<b>16. Rapport de Gestion</b>	<b>182</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>182</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>184</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>185</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>187</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>188</b>
<b>17. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>189</b>
<b>18. Frais et Fiscalité</b>	<b>199</b>
<b>19. Comptes de l'exercice</b>	<b>200</b>
<b>20. Annexe(s)</b>	<b>221</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2035-2039</b>	<b>230</b>
<b>21. Rapport de Gestion</b>	<b>231</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>231</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>233</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>234</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>236</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>237</b>
<b>22. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>238</b>
<b>23. Frais et Fiscalité</b>	<b>248</b>
<b>24. Comptes de l'exercice</b>	<b>249</b>
<b>25. Annexe(s)</b>	<b>270</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2030-2034</b>	<b>279</b>
<b>26. Rapport de Gestion</b>	<b>280</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>280</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>282</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>283</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>285</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>286</b>
<b>27. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>287</b>
<b>28. Frais et Fiscalité</b>	<b>297</b>
<b>29. Comptes de l'exercice</b>	<b>298</b>
<b>30. Annexe(s)</b>	<b>319</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2025-2029</b>	<b>328</b>
<b>31. Rapport de Gestion</b>	<b>329</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>329</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>331</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>332</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>334</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>335</b>
<b>32. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>336</b>
<b>33. Frais et Fiscalité</b>	<b>346</b>
<b>34. Comptes de l'exercice</b>	<b>347</b>
<b>35. Annexe(s)</b>	<b>368</b>



# Sommaire

	Page
<b>Compartiment AVENIR RETRAITE 2020-2024</b>	<b>377</b>
<b>36. Rapport de Gestion</b>	<b>378</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>378</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>380</b>
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>381</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>383</b>
<b>e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte</b>	<b>384</b>
<b>37. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>385</b>
<b>38. Frais et Fiscalité</b>	<b>395</b>
<b>39. Comptes de l'exercice</b>	<b>396</b>
<b>40. Annexe(s)</b>	<b>417</b>



# Rapport de Gestion

## Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

La pandémie de Covid-19 a constitué un choc sans précédent sur la croissance mondiale en 2020. L'économie globale a connu au 1<sup>er</sup> semestre sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale en raison des mesures strictes de confinement adoptées quasi simultanément dans la plupart des pays pour endiguer l'épidémie. Celles-ci ont généré un coup d'arrêt violent et brutal de l'activité et de manière très marquée dans le secteur des services, le plus affecté par ces restrictions. Cela s'est également traduit par un effondrement du commerce mondial. Pour éviter une multiplication des faillites d'entreprises et une trop forte hausse du chômage, les autorités ont pris des mesures exceptionnelles. Les banques centrales ont baissé rapidement leurs taux directeurs pour les ramener proches de zéro et/ou annoncé des achats colossaux d'actifs financiers. Elles se sont ainsi placées en face des Etats pour absorber la nette hausse des dettes publiques liée à l'adoption de plans de soutien massifs de la part des gouvernements.

Dès le mois de mai, une nette reprise de l'activité mondiale s'est amorcée avec la levée progressive des mesures de confinement et les mesures d'envergure prises par les autorités. Au-delà d'un fort effet de rattrapage, la reprise a commencé à s'essouffler à partir de l'été, affectée notamment par la recrudescence de l'épidémie en Europe et l'adoption de nouvelles mesures de restriction locales de la part de certains gouvernements. Alors que la croissance restait à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre encore bien inférieure au niveau d'avant crise, la situation sanitaire s'est nettement dégradée à partir d'octobre en Europe, puis aux Etats-Unis, amenant la plupart des pays à instaurer de nouvelles mesures de restriction, voire un reconfinement dans certains d'entre eux. L'impact sur l'activité a été toutefois moins important qu'au printemps en raison de mesures plus ciblées et d'une meilleure préparation des entreprises. En novembre, l'annonce de la découverte de vaccins contre la Covid-19 et du lancement de la campagne de vaccination en fin d'année ont permis de réduire l'incertitude en laissant entrevoir une fin à la crise sanitaire. Mais compte tenu du choc considérable sur l'activité et l'emploi et des réallocations sectorielles qui vont devoir s'opérer, ces vaccins faciliteront la sortie de crise mais n'empêcheront pas un impact fort et durable sur la croissance.

Ce choc sans précédent sur l'activité s'est opéré dans un contexte d'incertitude politique liée aux craintes d'un « hard Brexit » à la fin de l'année, à l'élection présidentielle américaine et aux tensions persistantes entre la Chine et les Etats-Unis. L'élection de Joe Biden, le 3 novembre, et l'accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, le 24 décembre, ont permis de rassurer quelque peu. Dans ce contexte de crise économique et sanitaire sans précédent, les taux obligataires souverains se sont nettement détendus sur l'année écoulée alors que les performances des marchés actions ont été très contrastées : les indices américains et japonais se sont inscrits en forte hausse tandis que les marchés européens Eurostoxx et CAC 40 ont baissé.

## ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Alors que la croissance américaine arrivait en bout de cycle et montrait des signes de ralentissement en raison de l'impact de la guerre commerciale avec la Chine, l'économie est entrée dans une profonde récession au 1<sup>er</sup> semestre suite à la crise du Covid-19. Dès le mois de mai, la levée progressive des mesures de confinement associée au vaste plan de soutien adopté par le gouvernement et aux mesures d'urgence prises par la banque centrale américaine (Fed) ont permis une nette reprise de l'activité. Celle-ci a toutefois commencé à se tasser au cours de l'été

# Rapport de Gestion

une fois l'effet du rebond mécanique passé et en raison d'une 2<sup>ème</sup> vague de Covid-19. A cela se sont ajoutées les pertes de revenus des ménages consécutives à l'expiration, à la fin juillet, de certaines mesures prises par le gouvernement en faveur des personnes affectées par les conséquences de la crise du Covid-19. En fin d'année, la 3<sup>ème</sup> vague de Covid-19 a conduit certains Etats à durcir les mesures de restriction. La consommation des ménages a ainsi enregistré en novembre sa première baisse mensuelle depuis le mois d'avril et l'emploi s'est contracté en décembre, pour la 1<sup>ère</sup> fois en 8 mois, en raison des destructions d'emplois enregistrées dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des loisirs. Il restait ainsi en fin d'année bien en-dessous du niveau d'avant crise : les 12 millions d'emplois créés entre mai et décembre se révélant très insuffisants pour compenser les destructions de 22 millions d'emplois enregistrées entre mars et avril. Le point préoccupant est venu de la hausse continue du chômage de longue période signalant un fort effet de persistance. Après des mois d'incertitude, le Congrès a finalement adopté en décembre un nouveau plan de relance, visant à venir en aide aux ménages, aux chômeurs et aux entreprises fragilisées par la crise du Covid-19. Les élections sénatoriales qui se tiendront en Géorgie, le 5 janvier, se révéleront cruciales pour juger de la capacité de Joe Biden à adopter de nouvelles mesures de soutien et mettre en place sa politique axée sur les classes moyennes.

**En zone Euro, la croissance, qui avait franchement ralenti pour se stabiliser à un faible niveau début 2020, a enregistré sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale. La crise du Covid-19 a accentué les divergences** : les pays les plus affectés étant ceux disposant de moins de marge de manœuvre pour y faire face compte tenu d'un niveau de dette publique élevé. A partir du mois de mai, le déconfinement progressif et les mesures prises par les gouvernements, pour financer notamment les dispositifs de chômage partiel et aider les entreprises à maintenir leurs opérations courantes, ont permis une reprise fragile et inégale. Après un fort rebond au 3<sup>ème</sup> trimestre, l'activité s'est de nouveau contractée en fin d'année suite à la résurgence de l'épidémie et l'adoption de mesures plus strictes de restriction, voire un reconfinement dans certains pays en novembre (France notamment) et à partir de la mi-décembre (Allemagne et Pays-Bas). Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en décembre présageaient ainsi d'une nouvelle contraction du PIB de la zone Euro au dernier trimestre mais d'une ampleur beaucoup plus réduite qu'au printemps. La contraction du secteur des services, particulièrement marquée en Espagne, a contrasté avec la robustesse de l'activité dans le secteur manufacturier. L'Allemagne a notamment bénéficié d'une plus forte demande de la part des pays asiatiques, et de la Chine plus particulièrement, et l'Irlande d'une plus forte demande des britanniques en prévision des perturbations liées au Brexit.

Dans ce contexte, le plan de relance européen, adopté par les 27 chefs d'Etat le 21 juillet, constitue une véritable avancée vers davantage d'intégration et de solidarité entre les pays de la zone Euro. D'un montant total de 750 milliards d'euros, une part significative sera versée sous forme de subventions, donc non remboursées par les Etats bénéficiaires, aux pays les plus affectés par la crise : Espagne et Italie en tête. Le reste sera versé sous forme de prêts à des taux très bas. Afin de le financer, la Commission Européenne empruntera sur les marchés financiers au nom de l'ensemble des pays européens. L'accord politique entre le Conseil et le Parlement européen, du 11 décembre, a permis de lever les craintes qui avaient été suscitées par le veto de la Pologne et de la Hongrie et ouvert la voie aux versements des aides en 2021.

**Le Royaume-Uni, déjà fragilisé par l'incertitude liée au Brexit, a été frappé de plein fouet par la crise du Covid-19.** L'économie a enregistré au 1<sup>er</sup> semestre sa plus forte récession en 300 ans et la plus importante contraction du PIB des pays de l'Union Européenne au 2<sup>ème</sup> trimestre : -20.4%, contre -11.7% pour la zone Euro, en raison notamment de mesures prises plus tardivement par le gouvernement pour endiguer l'épidémie. La reprise qui s'est amorcée à partir du mois de mai, suite à la réouverture progressive de l'économie et aux mesures de soutien adoptées par les autorités, s'est nettement essoufflée durant l'été. Les risques se sont par ailleurs accentués à partir de l'automne suite à l'adoption de nouvelles



# Rapport de Gestion

mesures de distanciation sociale pour contrer la résurgence de l'économie. En décembre, l'apparition d'une nouvelle souche de coronavirus beaucoup plus contagieuse que les autres a amené le gouvernement à confiner la plus grande partie du pays à la fin de l'année. Cela s'est opéré alors que le Royaume-Uni s'apprêtait à quitter l'Union Européenne, le 31 décembre à minuit, à la fin de la période de transition. Après des mois de négociations difficiles, Londres et Bruxelles se sont finalement entendus sur un accord commercial, le 24 décembre, permettant ainsi d'éviter l'instauration de droits de douanes et de quotas sur les échanges de biens. Mais en quittant le marché unique, des contrôles douaniers et autres formalités seront nécessaires ce qui limitera la fluidité des échanges avec son principal partenaire commercial. Cela va engendrer des coûts supplémentaires pour les entreprises et impactera la croissance britannique déjà lourdement pénalisée par la crise du Covid-19. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise concernant notamment les services financiers qui représentent une part significative de la croissance britannique.

**Au Japon, alors que la croissance était fragilisée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et la hausse du taux de TVA, celle-ci a été frappée par l'impact du Covid-19.** Face au choc sur la croissance, le gouvernement a adopté un vaste plan de relance et la Banque du Japon a injecté des liquidités par le biais d'achats d'actifs financiers. La reprise amorcée au mois de mai s'est révélée plus lente que celle des autres économies développées en raison de la faiblesse de la demande tant domestique qu'étrangère. Le nouveau premier ministre, Yoshihide Suga, succédant à Shinzo Abe en septembre 2020, s'est engagé à relancer l'économie et à poursuivre la politique menée par son prédécesseur. Compte tenu des risques pesant sur la reprise avec la 3<sup>ème</sup> vague d'épidémie, le gouvernement a annoncé en décembre un 3<sup>ème</sup> plan de relance. La Banque du Japon a par ailleurs décidé de prolonger de 6 mois les mesures exceptionnelles prises au printemps pour soutenir les entreprises fragilisées par la crise sanitaire.

**La croissance des pays émergents a été frappée de plein fouet par les conséquences du Covid-19. En Chine, cette épidémie est survenue alors que l'économie poursuivait son ralentissement structurel,** lié au rééquilibrage de la croissance en faveur de la consommation et des services, et que les exportations subissaient la hausse des tarifs douaniers américains. La Chine a été la 1<sup>ère</sup> économie frappée par l'épidémie de Covid-19 et à la contenir par le biais de strictes mesures de confinement. Elle a été également la 1<sup>ère</sup> à renouer avec la croissance suite à la réouverture de l'économie et aux politiques de soutien adoptées par les autorités. La Chine est ainsi l'une des rares économies à ne pas connaître de récession en 2020 soutenue notamment par la robustesse de son secteur manufacturier et de ses exportations. En 2021, la Chine souhaite accroître la résilience de sa croissance en la rendant moins dépendante du commerce extérieur. La banque centrale maintiendra une politique monétaire flexible et ciblée vers les petites entreprises fragilisées par la crise du Covid-19.

**Le ralentissement de l'économie chinoise, l'effondrement de l'activité mondiale au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et la crise sanitaire ont eu un fort impact sur les pays émergents.** La chute du commerce mondial, du prix des matières premières et du tourisme ont conduit les banques centrales à réduire fortement leurs taux directeurs et certaines ont pour la 1<sup>ère</sup> fois eu recours à l'achat d'actifs financiers afin d'assouplir les conditions de financement. Les gouvernements ont adopté des plans de soutien massifs ce qui a fragilisé les pays déjà fortement endettés et fait ressurgir les craintes sur la soutenabilité de la dette.

En plus de l'impact de la crise sanitaire, les pays émergents ont subi des sorties massives de capitaux de la part des investisseurs en raison d'une forte aversion au risque, fragilisant particulièrement les pays fortement endettés. Le FMI et la Banque Mondiale leur ont ainsi versé une aide financière pour lutter contre la Covid-19 et appelé à une suspension des remboursements des dettes des pays pauvres fortement endettés. La Fed a réactivé les lignes de swap avec d'autres banques centrales et adopté d'autres mesures pour faciliter l'accès au financement en dollar devenu plus difficile. Ces

# Rapport de Gestion

mesures ont permis d'enrayer la fuite des capitaux. La Turquie s'est toutefois démarquée des autres pays à partir du 24 septembre en relevant fortement ses taux directeurs, et ceci à 3 reprises, en raison d'un taux d'inflation très élevé et afin d'enrayer la chute de sa devise par rapport au dollar.

En fin d'année, la situation restait contrastée. L'activité des pays d'Asie du Sud-Est et de l'Est profitait de la robustesse de l'économie chinoise et du rebond du commerce mondial alors que la reprise se révélait fragile en Inde et en Amérique latine en raison d'un impact plus fort et durable de l'épidémie de Covid-19 et de marges de manœuvre plus réduites des gouvernements.

Les pays émergents producteurs de pétrole ont été fortement fragilisés par **la chute du prix de l'or noir entre mars et avril 2020, consécutive à la baisse de la demande mondiale et à la guerre des prix lancée par l'Arabie Saoudite**. Celle-ci a fait suite à l'absence d'accord avec la Russie sur une réduction de la production de pétrole lors de la réunion de l'OPEP+ du 6 mars. Cela s'est traduit par un effondrement du cours du brut, fragilisant notamment les producteurs américains de pétrole de schiste fortement endettés. Le prix du baril américain de pétrole (WTI) est même devenu ponctuellement négatif le 20 avril (à -37.6 \$) en raison de l'expiration imminente du contrat pour livraison en mai et de la saturation des capacités de stockage de brut américain. Les cours ont par la suite nettement rebondi dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord de réduction de l'offre de pétrole conclu entre les pays de l'OPEP et la Russie, le 6 juin. En novembre, ils ont été portés par l'annonce de la découverte de vaccins contre la Covid, conduisant à une amélioration des perspectives de croissance, puis par la décision de l'OPEP et de la Russie d'augmenter la production de pétrole d'une ampleur beaucoup plus limitée qu'initialement prévu. Malgré ce net rebond, le prix de l'or noir restait en fin d'année bien inférieur au niveau qui prévalait un an auparavant. Le prix du baril de Brent a ainsi clôturé l'année à 51.9 \$, le 31 décembre, contre 66.3 \$ un an auparavant, soit une baisse de 21.7% sur l'année. Le WTI a terminé à 48.3 \$, contre 61.1 \$ un an plus tôt.

**Ce fort recul du prix du pétrole a contribué en partie au net ralentissement de l'inflation.** Aux Etats-Unis, le déflateur des dépenses des ménages s'est établi en novembre à 1.1% pour l'indice global et à 1.4% pour l'indice sous-jacent (excluant l'alimentation et l'énergie), bien en-dessous de la cible de 2% suivie par la Réserve fédérale. En zone Euro, l'inflation est repassée en territoire négatif à partir de septembre pour s'établir à -0.3% et s'y maintenir jusqu'à la fin de l'année. L'indice sous-jacent s'est quant à lui établi à un plus bas historique : 0.2% de septembre à décembre. Au-delà d'un effet temporaire lié notamment à la réduction du taux de TVA en Allemagne, cette faiblesse de l'inflation traduit surtout l'insuffisance de la demande domestique et la détérioration du marché de l'emploi.

**Face à la forte détérioration des perspectives de croissance et d'inflation, les banques centrales ont pris des mesures d'urgence et se sont engagées à maintenir des politiques monétaires très accommodantes dans la durée afin que la crise sanitaire et économique ne se transforme en crise financière.**

**Aux Etats-Unis, l'effondrement de l'activité lié au Covid-19 a conduit la Fed à baisser rapidement et fortement ses taux directeurs** : -50 points de base (pdb), le 3 mars, et -100 pdb, le 15 mars, pour ramener la fourchette d'évolution du taux des Fed funds entre [0 et 0.25%]. Elle a également repris ses achats d'obligations et de créances hypothécaires et ceci pour une durée et un montant illimité en y intégrant pour la 1<sup>ère</sup> fois des obligations d'entreprises. La banque centrale a également adopté toute une série de mesures destinées à apporter les liquidités nécessaires au fonctionnement de l'économie. Cela s'est fait au travers notamment de 9 facilités de prêts d'urgence lancées en collaboration avec le Trésor américain ayant pour objectif de faciliter l'accès au crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités locales. Pour éviter une pénurie de dollars au niveau international, la Fed a également réactivé des accords de swap avec les principales



# Rapport de Gestion

banques centrales. **Fin août, la banque centrale a décidé de modifier le cadre de sa politique monétaire afin de se donner davantage de flexibilité.** Elle ne réagira plus à court terme à l'évolution de l'inflation par rapport à la cible de 2%. Elle suivra désormais une cible d'inflation moyenne. Ainsi, après une période d'inflation durablement inférieure à la cible de 2%, la Fed tolérera une inflation modérément supérieure à 2% pendant un certain temps et inversement en cas d'inflation durablement supérieure à 2%. Lors de la réunion du 16 septembre, la Réserve Fédérale a ainsi indiqué qu'elle maintiendrait ses taux proches de zéro jusqu'en 2023 au moins et qu'elle poursuivra ses achats d'actifs. Le président de la Fed, Jerome Powell, a par ailleurs alerté sur la fragilité de la reprise et la nécessité pour le gouvernement d'adopter rapidement un plan de relance. Dans un contexte de risques pesant sur l'activité, d'un taux de chômage encore élevé (6.7% en décembre) et d'une inflation bien inférieure à la cible de 2%, la Fed a réitéré en décembre qu'elle maintiendrait une politique monétaire très accommodante dans la durée et à faire plus si nécessaire. Le taux des Fed funds reste anticipé comme devant rester proche de zéro jusqu'en 2023. La Fed a par ailleurs renforcé sa communication avancée sur ses achats d'actifs financiers en précisant qu'ils se poursuivraient, au rythme mensuel d'au moins 120 milliards de \$, jusqu'à ce que de nouveaux progrès substantiels soient réalisés en matière d'atteinte des objectifs d'inflation et d'emploi.

**La Banque Centrale Européenne (BCE) a également rendu sa politique monétaire encore plus accommodante face au choc sans précédent lié à la crise sanitaire.** Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et augmenté significativement ses achats d'actifs financiers. **Le 12 mars, elle a annoncé une enveloppe supplémentaire de 120 Mrds d'euros,** jusqu'à fin 2020 au moins, destinée principalement à l'achat d'obligations d'entreprises. Celle-ci est venue en complément de son programme d'achats d'actifs financiers, de 20 milliards d'euros par mois, qu'elle avait réactivé en novembre 2019. **Le 18 mars, elle a lancé le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP),** d'un montant de 750 Mrds d'euros, devant s'opérer au moins jusqu'à fin 2020. Il est utilisé avec une grande flexibilité comme l'atteste la suppression de la limite de détention maximale de 33% par émetteur et par émission qu'elle s'est fixée dans les programmes précédents. La BCE a clairement signalé son engagement fort et sans limite à préserver l'intégrité de la zone Euro. Elle se met ainsi en face des Etats pour absorber la forte hausse à venir de leur dette publique et maintenir des taux d'intérêt bas pour l'ensemble des pays de la zone Euro, même ceux ayant une dette publique élevée comme l'Italie ou encore la Grèce. **La BCE a par ailleurs assoupli les critères d'éligibilité des collatéraux, apportés par les banques lors de ses opérations de refinancement, ainsi que les conditions de ses opérations de refinancement à long terme ciblées.** Cela s'est traduit par une participation record des banques à l'opération TLTRO 3 qui s'est tenue en juin 2020 : 1 308 milliards d'euros demandés dont 548.5 milliards d'euros net. Ces opérations visent à fournir des conditions de refinancement très attractives aux banques (à un taux pouvant aller jusqu'à -1%) à condition qu'elles continuent de prêter aux ménages (hors crédit immobilier) et aux entreprises.

**Le 4 juin, les craintes de déflation liées à la profonde récession ont amené la BCE à renforcer une première fois la force de frappe du PEPP** en augmentant sa taille de 600 milliards d'euros, pour la porter à 1 350 milliards d'euros, à prolonger sa durée de 6 mois, jusqu'à fin juin 2021 au moins, et à procéder aux réinvestissements des remboursements de titres arrivant à échéance et acquis lors de ce programme jusqu'à la fin 2022 au moins. En septembre, elle s'est de nouveau dite prête à utiliser l'ensemble de ses instruments si nécessaire et signalé qu'elle surveillait de près l'évolution de l'euro, dont l'appréciation exerce des pressions à la baisse sur l'inflation. Celle-ci est repassée en territoire négatif en septembre : -0.3% et le taux d'inflation sous-jacent s'est établi à un plus bas historique : 0.2%. Dans ce contexte de craintes sur la croissance liées à la seconde vague de Covid-19 et de risques de déflation, **la BCE a une nouvelle fois renforcé et prolongé le PEPP le 10 décembre : +500 milliards d'euros,** pour le porter à 1 850 milliards, au moins jusqu'à mars 2022, et indiqué qu'elle procédera aux réinvestissements des remboursements de titres arrivant à échéance et

# Rapport de Gestion

acquis lors de ce programme jusqu'à la fin 2023 au moins. La banque centrale a par ailleurs **prolongé les opérations de refinancement ciblées** à des conditions très attractives d'un an, jusqu'en juin 2022, afin d'inciter les banques à maintenir leurs prêts au secteur privé.

Au Royaume-Uni, **la Banque d'Angleterre** a baissé son taux directeur de 65 points de base en mars 2020, pour le ramener à 0.1%, afin de réduire l'impact de l'épidémie de Covid 19 sur la croissance. Elle a également annoncé la reprise des achats d'actifs financiers pour un montant additionnel de 200 Mrds de livres sterling et adopté des mesures destinées à faciliter l'accès aux liquidités aux entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie. En juin, la forte contraction de l'activité l'a conduite à augmenter de 100 milliards de livres sterling son programme de rachats d'actifs financiers pour le porter à 745 milliards. La Banque d'Angleterre a par ailleurs indiqué qu'elle étudiait la possibilité de ramener ses taux en territoire négatif. Le 5 novembre, les risques pesant sur la croissance ont amené la BoE à accroître de nouveau ses achats d'obligations souveraines d'un montant de 150 milliards de livres sterling.

## MARCHES FINANCIERS

**L'adoption de politiques monétaires très accommodantes dans la durée afin de faire face au choc lié à la crise du Covid-19 s'est traduite par une forte détente des taux obligataires souverains sur l'année.**

**Dès la fin janvier 2020, les taux longs se sont inscrits en nette baisse.** L'annonce, le 22 janvier, de la mise en quarantaine de la ville de Wuhan (11 millions d'habitants), où a débuté l'épidémie de coronavirus en décembre 2019, a généré des craintes sur l'économie chinoise et par voie de conséquence sur la croissance mondiale.

Par la suite, la propagation forte et rapide de l'épidémie de coronavirus en dehors de la Chine a généré un véritable mouvement de panique sur les marchés financiers et amplifié le mouvement de détente des taux. Leur baisse s'est accentuée le 9 mars suite à l'effondrement des marchés boursiers provoqué par la chute du prix du pétrole. Cela a emmené les taux américains, allemands et anglais sur des plus bas historiques, le taux à 10 ans américain s'établissant à 0.50%, le taux à 10 ans britannique à 0.17% et le taux à 10 ans allemand à -0.84%. Le taux à 10 ans français est quant à lui revenu sur les plus bas historiques atteints en août 2019, à -0.42%.



**Par la suite, les marchés obligataires se sont révélés volatils en dépit des mesures agressives prises par les banques centrales.** En zone Euro, les annonces de la BCE du 12 mars, portant notamment sur une enveloppe supplémentaire de 120 Mrds d'euros destinées principalement à l'achat d'obligations d'entreprises, n'ont pas eu l'effet escompté sur les marchés. Les taux se sont tendus à la suite d'une mauvaise communication de Christine Lagarde, à la tête de la BCE depuis novembre 2019, selon laquelle la mission de la banque centrale n'était pas de réduire les écarts de taux de certains pays par rapport à l'Allemagne (spreads). En s'inscrivant aux antipodes du fameux « whatever it takes » de son prédécesseur Mario Draghi, cette déclaration a généré des doutes sur l'engagement de la banque centrale à tout faire pour préserver l'intégrité de la zone Euro. Les taux des pays périphériques, Grèce et Italie en tête, se sont fortement tendus entraînant dans leur sillage l'ensemble des taux souverains.

# Rapport de Gestion

Cette erreur de communication a très vite été corrigée avec **l'annonce du programme d'achats d'urgence face à la pandémie, le 18 mars, et un message fort de la BCE sur sa détermination sans limite à préserver l'intégrité de la zone Euro. Ces mesures ont permis aux taux de rapidement se détendre** pour revenir vers les niveaux de la mi-mars. La BCE a fait preuve de flexibilité dans le cadre du PEPP en déviant de la clé de répartition en capital pour acheter davantage les titres ayant fait l'objet de tensions injustifiées comme l'Italie et l'Espagne. Les taux ont en outre bénéficié à partir de la mi-avril de la proposition franco-allemande, reprise par la Commission Européenne, visant à créer un fonds de relance européen comprenant une part significative de subventions destinées aux Etats les plus touchés par la crise. Par la suite, le renforcement des mesures prises par la BCE, en juin et décembre, et la perspective d'un plan de relance européen ont largement profité aux marchés obligataires des pays périphériques dont les taux ont terminé l'année sur des plus bas historiques. Les taux 10 ans espagnol et portugais sont même passés ponctuellement en territoire négatifs courant décembre.

Sur l'ensemble de l'année, les taux à 10 ans allemand et français ont baissé de 40 et 50 points de base (pdb) respectivement pour clôturer à -0.58% et -0.40%, le 31 décembre. Les taux des pays périphériques ont bénéficié des achats massifs de la BCE dans le cadre du PEPP, de la perspective du plan de relance européen et de la recherche de rendement de la part des investisseurs qui ont plus particulièrement profité aux taux italiens et grecs (-80 et -90 pdb respectivement sur l'année). De la sorte, le spread de taux 10 ans de l'Italie par rapport à l'Allemagne (l'écart de taux), qui avait culminé à 320 points de base en séance le 18 mars, s'est nettement réduit pour revenir à la fin du mois de décembre sur des plus bas depuis début 2016 (à 110 pdb, le 31 décembre).

**Les taux longs américains se sont démarqués des taux européens à partir du mois d'août** pour s'inscrire en sensible hausse en raison notamment de l'amélioration des perspectives de croissance et de l'anticipation d'une inflation un peu plus élevée. Ce mouvement s'est intensifié en novembre suite à l'élection de Joe Biden et à l'anticipation d'un nouveau plan de relance de nature à accroître les besoins de financement du Trésor américain. Les taux courts sont restés quant à eux relativement stables à un très bas niveau en raison de l'assurance donnée par la Fed du maintien de ses taux proches de zéro pendant une période prolongée. Cela s'est ainsi traduit par une nette pentification de la courbe des taux américaine, l'écart entre le taux 5 ans et le taux 10 ans américain (spread) retrouvant son niveau le plus élevé depuis décembre 2015.

Sur l'ensemble de l'année, le taux à 10 ans américain a baissé de 100 points de base pour clôturer à 0.91%, le 31 décembre, en raison de la politique monétaire très accommodante adoptée par la Fed au travers de la forte baisse de ses taux directeurs et de ses achats massifs d'obligations souveraines.

**Les marchés actions ont plongé en raison du choc sans précédent lié à la crise du Covid-19 avant d'enregistrer un rebond spectaculaire suite aux perspectives de reprise rapide de l'activité et aux mesures adoptées par les banques centrales et les gouvernements. Les performances sur l'année ont été contrastées selon les pays.**

# Rapport de Gestion

**Les marchés actions ont commencé l'année en légère progression**, portés par la signature de l'accord commercial partiel entre la Chine et les Etats-Unis, le 15 janvier, et les politiques monétaires très accommodantes de la Fed et de la BCE. L'indice Standard & Poor's américain culminait ainsi à la mi-février sur un nouveau plus haut historique et l'indice CAC 40 s'établissait au-dessus de la barre des 6 000 points et ceci pour la 3<sup>ème</sup> fois seulement en l'espace de 20 ans.

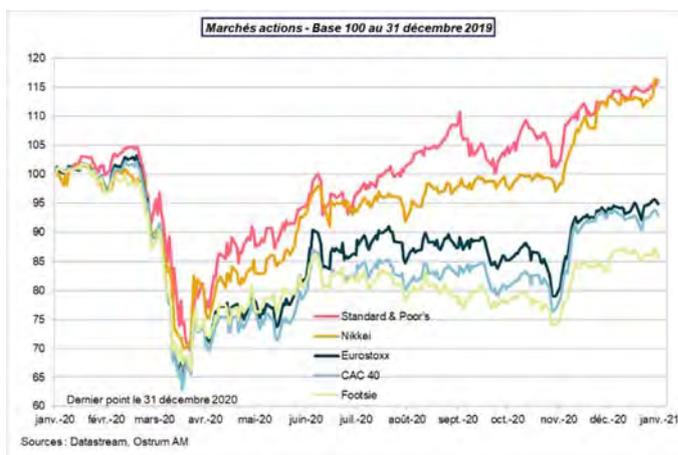
**L'annonce, durant le week-end du 22 février, d'une propagation forte et rapide de l'épidémie de coronavirus en dehors de la Chine, en Iran et en Italie plus particulièrement, a généré un vent de panique sur les marchés financiers.** Les marchés actions ont alors entamé une véritable descente aux enfers en raison des craintes de récession mondiale et d'une fuite des investisseurs des marchés risqués vers les marchés jugés plus sûrs, comme les obligations d'Etat. La volatilité a fortement augmenté pour atteindre un de ses plus hauts depuis de nombreuses années.

La guerre du prix du pétrole, lancée le 6 mars par l'Arabie Saoudite, l'erreur de communication de Christine Lagarde du 12 mars, pourtant rapidement corrigée, et l'annonce de mesures de confinement dans plusieurs pays européens ont accentué le plongeon des indices. Entre le 21 février et le 23 mars, l'indice Standard & Poor's a chuté de 33%, l'indice Eurostoxx 50 de 34.6% et le CAC 40 de 35.1%.

**Les interventions rapides et sans précédent des banques centrales, via des baisses de taux et la reprise des achats d'actifs financiers notamment, et les plans de soutien massifs annoncés par les gouvernements ont permis aux marchés actions d'amorcer un rebond dès la fin du mois de mars.** Il s'est amplifié par la suite dans la perspective d'une reprise forte et rapide de l'activité une fois les mesures de confinement levées et l'anticipation de nouvelles mesures de politiques monétaire et budgétaire. Ainsi, entre le 23 mars et le 5 juin, le CAC 40 a progressé de 32.8%, l'Eurostoxx 50 de 36.2% et le Standard & Poor's de 42.8%.

**Les indices boursiers ont eu tendance à se stabiliser de la mi-juin à la mi-octobre** pour évoluer dans une bande assez étroite. Les évolutions de l'indice S&P ont été plus importantes en raison notamment du poids relativement plus élevé des valeurs technologiques. **Durant la dernière semaine d'octobre, les marchés actions ont baissé sensiblement, affectés par les craintes liées à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19** et aux annonces de reconfinement dans certains pays européens, en France notamment. A cela s'est ajoutée l'incertitude liée à l'approche de l'élection présidentielle américaine.

**En novembre, les marchés actions ont enregistré une hausse spectaculaire portée par les résultats de l'élection américaine et la disponibilité prochaine d'un vaccin contre le Covid-19.** Dans un premier temps, l'annonce de l'élection de Joe Biden, le 7 novembre, sans vague bleue (sans majorité des démocrates à la fois à la Chambre des Représentants et au Sénat lors des premiers résultats) a rassuré les investisseurs quant au fait que le nouveau président serait limité dans sa capacité à relever le taux d'imposition sur les entreprises et à durcir la réglementation sur certaines d'entre-elles. Cela a également laissé présager de l'adoption d'un plan de relance et d'une politique vis-à-vis des partenaires commerciaux plus prévisible que celle menée par Donald Trump. A partir du 9 novembre, les marchés ont poursuivi leur envolée à la suite des annonces de plusieurs laboratoires concernant l'efficacité de vaccins contre le





# Rapport de Gestion

Covid-19. Ces nouvelles très encourageantes ont éclairci l'horizon quant à la maîtrise prochaine de l'épidémie de Covid-19 et la fin de la crise. Le fort rebond a concerné les valeurs cycliques qui avaient le plus souffert de la crise sanitaire. Sur le mois de novembre, l'indice Standard and Poor's a ainsi progressé de 10.8% pour clôturer sur des plus hauts historiques. L'Eurostoxx 50 a quant à lui enregistré sa plus forte hausse mensuelle depuis sa création : +18.1% et le CAC 40 a connu sa plus forte hausse mensuelle depuis février 1988 : +20.1%.

**Les marchés actions ont poursuivi leur progression au mois de décembre en dépit de la nette résurgence de l'épidémie.** Ils ont continué de bénéficier de l'amélioration des perspectives consécutive au lancement des campagnes de vaccination ainsi que de l'assurance du maintien de politiques monétaires très accommodantes pendant très longtemps. A cela s'est ajoutée la baisse de l'incertitude liée à l'accord entre le Conseil et le Parlement européen sur le plan de relance Next Generation EU, le 11 décembre, l'annonce du plan de relance américain, le 21 décembre, puis l'accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, le 24 décembre.

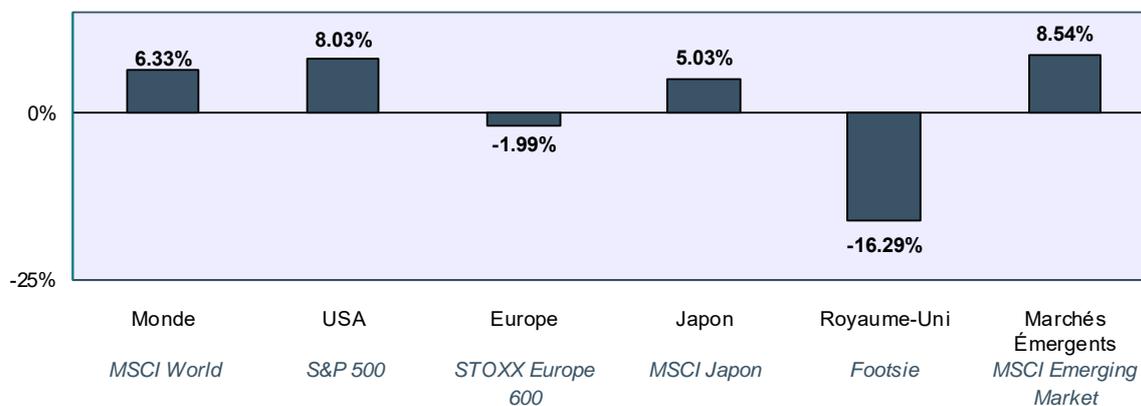
Au terme de cette année très chahutée, l'indice américain Standard & Poor's s'est inscrit en hausse de 16.3% sur l'année, porté par les valeurs technologiques, et l'indice japonais Nikkei a augmenté de 16%. En Europe, les marchés actions ont en revanche baissé sur l'année : -7.1% pour le CAC 40 et -5.1% pour l'Eurostoxx 50. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie 100 a baissé de 14.3% sur l'année, la crise du Covid-19 s'ajoutant à l'incertitude liée à la sortie de l'Union Européenne au 31 décembre, à minuit.

# Rapport de Gestion

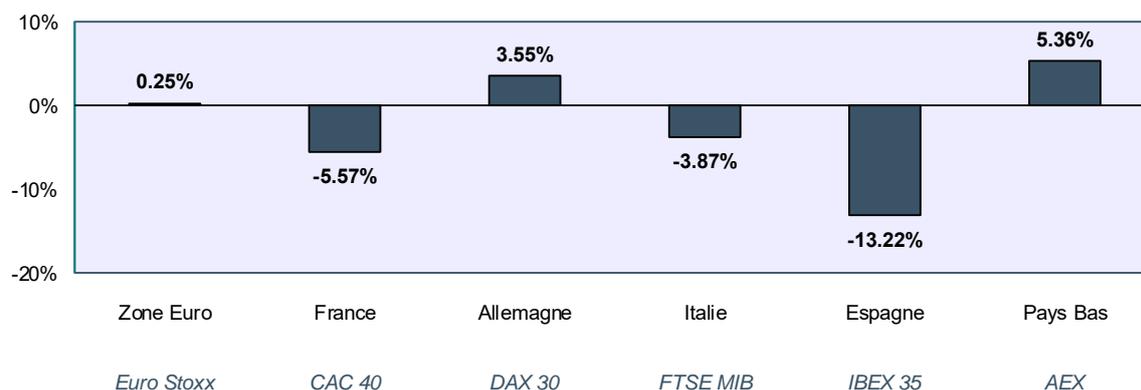
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

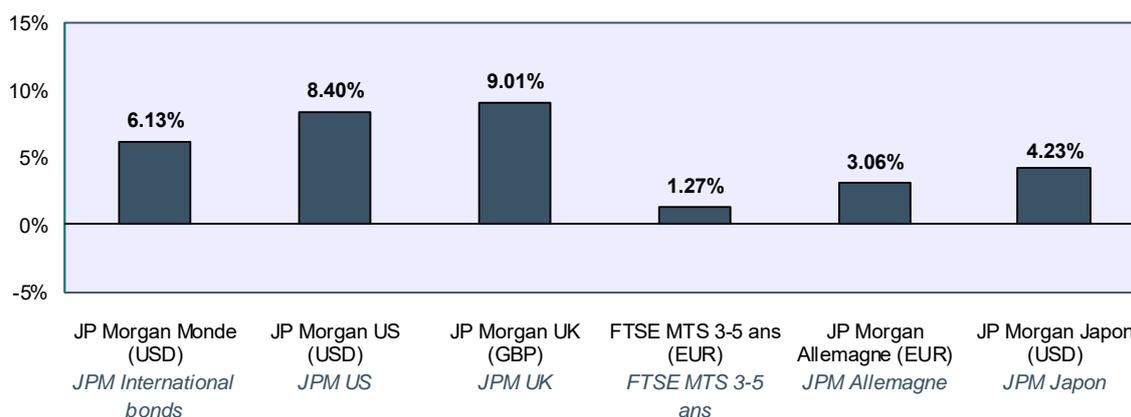
Du 31/12/2019 au 31/12/2020



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2020 (en %)	31/12/2019 (en %)
Zone Euro	-0.55	-0.38
Royaume-Uni	0.03	0.79
USA	0.24	1.91
Japon	0.08	0.07



## AVENIR RETRAITE



# Certification du Commissaire aux comptes

## AVENIR RETRAITE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise à compartiments

Société de Gestion :  
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Aux porteurs de parts du FCPE à compartiments AVENIR RETRAITE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AVENIR RETRAITE constitué sous forme de fonds commun de placement à compartiments (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

  
Olivier GALIXNE

# Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>413 502 525,90</b>	<b>352 171 839,96</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>413 502 525,90</b>	<b>352 171 839,96</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>813 990,48</b>	<b>601 446,22</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	813 990,48	601 446,22
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>507 554,12</b>	<b>393 916,89</b>
Liquidités	507 554,12	393 916,89
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>414 824 070,50</b>	<b>353 167 203,07</b>



# Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	411 938 036,29	352 877 978,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 429 689,18	288 298,03
Résultat de l'exercice (a,b)	-752 046,99	-613 879,17
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>414 615 678,48</b>	<b>352 552 397,00</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>208 392,02</b>	<b>614 806,07</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	208 392,02	614 806,07
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>414 824 070,50</b>	<b>353 167 203,07</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



# Comptes de l'exercice

## ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 455,89	1 743,01
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 455,89</b>	<b>1 743,01</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-2 455,89</b>	<b>-1 743,01</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	670 014,50	541 508,91
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-672 470,39</b>	<b>-543 251,92</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-79 576,60	-70 627,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-752 046,99</b>	<b>-613 879,17</b>



# Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### **Compartiments de l'OPC :**

- AVENIR RETRAITE 2055-2059
- AVENIR RETRAITE 2050-2054
- AVENIR RETRAITE 2045-2049
- AVENIR RETRAITE 2040-2044
- AVENIR RETRAITE 2035-2039
- AVENIR RETRAITE 2030-2034
- AVENIR RETRAITE 2025-2029
- AVENIR RETRAITE 2020-2024

### **Compartiments ouverts au cours de l'exercice :**

Néant.

### **Compartiments fermés au cours de l'exercice :**

Néant.

### **Devises de référence des compartiments :**

- AVENIR RETRAITE 2055-2059 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2050-2054 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2045-2049 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2040-2044 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2035-2039 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2030-2034 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2025-2029 : Euro
- AVENIR RETRAITE 2020-2024 : Euro

### **Devise d'agrégation :**

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPC ont été agrégés, est l'euro.

### **Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :**

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.



# Comptes de l'exercice

## **Méthode d'agrégation des comptes :**

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.

Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

## **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19 :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

(\*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2055-2059**

# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2055 - 2059** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2055-2059** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.



# 1. Rapport de Gestion

## **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

## **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +4.56%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +4.14%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2055-2059 F	2 755 076,52	786 189,08

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,86%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,86%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



# 1. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2055-2059. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,00% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,90% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2055-2059. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,09% TTC, dont 0,19% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,90% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 953 209,25</b>	<b>6 355 173,65</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>8 953 209,25</b>	<b>6 355 173,65</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>25 938,39</b>	<b>14 612,36</b>
Liquidités	25 938,39	14 612,36
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 979 147,64</b>	<b>6 369 786,01</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	8 864 483,04	6 365 745,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	116 584,63	10 255,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-15 837,14	-10 844,83
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>8 965 230,53</b>	<b>6 365 155,47</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>13 917,11</b>	<b>4 630,54</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 917,11	4 630,54
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8 979 147,64</b>	<b>6 369 786,01</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	48,05	26,86
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>48,05</b>	<b>26,86</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-48,05</b>	<b>-26,86</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	13 003,04	8 973,09
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-13 051,09</b>	<b>-8 999,95</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 786,05	-1 844,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-15 837,14</b>	<b>-10 844,83</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 4. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 4. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 4. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 4. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### **Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

**Commissions de souscription et de rachat indirectes :** Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 4. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
<i>Frais de gestion financière</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part F 0,30% TTC, Taux maximum et Part R 1,50% TTC, Taux maximum</i>
<i>Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,60%TTC, Taux maximum</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,60%TTC, Taux maximum</i>
<i>La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Barème maximum</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
<i>Commission de sur performance</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>



## 4. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 680,00€ T.T.C.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>6 365 155,47</b>	<b>3 212 050,83</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	3 374 148,81	2 677 465,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 390 120,82	-499 299,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	85 258,19	9 437,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 923,93	-117,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	549 813,90	974 619,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 273 419,99	723 606,09
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-723 606,09	251 012,93
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 051,09	-8 999,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>8 965 230,53</b>	<b>6 365 155,47</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : 50,00 €.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>3 374 148,81</b>	<b>2 677 465,62</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	1 793 577,41	1 445 629,98
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	257 045,83	214 616,78
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	304 887,70	191 536,23
Abondements de l'entreprise	671 686,01	573 352,32
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	276 764,66	132 141,42
Transferts provenant d'un CET	45 249,95	77 991,89
Transferts provenant de jours de congés non pris	24 937,25	42 197,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>5 483,59</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>1 390 120,82</b>	<b>499 299,95</b>
Rachats	323 615,97	329 887,81
Transferts à destination d'un autre OPC	1 066 504,85	169 412,14

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	12 495,83
	Frais de gestion fixe	1 421,28
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>13 917,11</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-13 917,11</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2055-2059 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	72 671,8121	2 446 953,70
Parts rachetées durant l'exercice	-31 709,5563	-1 130 021,53
Solde net des souscriptions/rachats	40 962,2558	1 316 932,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	177 227,8886	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2055-2059 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	26 947,6773	927 195,11
Parts rachetées durant l'exercice	-7 461,9705	-260 099,29
Solde net des souscriptions/rachats	19 485,7068	667 095,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 527,2890	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2055-2059 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	17 614,13
Commissions de souscription acquises	17 614,13
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2055-2059 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	17 614,13
Commissions de souscription acquises	17 614,13
Commissions de rachat acquises	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 229,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 773,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 953 209,25
Instruments financiers à terme	FR0013161957	NATIXIS HORIZON 2055-2059 F	8 953 209,25
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>8 953 209,25</b>



## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-15 837,14	-10 844,83
<b>Total</b>	<b>-15 837,14</b>	<b>-10 844,83</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 176,36	-4 634,11
<b>Total</b>	<b>-6 176,36</b>	<b>-4 634,11</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9 660,78	-6 210,72
<b>Total</b>	<b>-9 660,78</b>	<b>-6 210,72</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	116 584,63	10 255,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>116 584,63</b>	<b>10 255,05</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	88 647,65	8 081,65
<b>Total</b>	<b>88 647,65</b>	<b>8 081,65</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	27 936,98	2 173,40
<b>Total</b>	<b>27 936,98</b>	<b>2 173,40</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 032 358,82</b>	<b>3 212 050,83</b>	<b>6 365 155,47</b>	<b>8 965 230,53</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 I EUR</b>				
Actif net	1 632 804,94	2 516 937,68	5 017 291,43	6 823 123,33
Nombre de titres	49 791,5142	85 329,2948	136 265,6328	177 227,8886
Valeur liquidative unitaire	32,79283	29,49675	36,81993	38,49915
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,11	0,04	0,05	0,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2055-2059 R EUR</b>				
Actif net	399 553,88	695 113,15	1 347 864,04	2 142 107,20
Nombre de titres	12 230,3504	23 750,3755	37 041,5822	56 527,2890
Valeur liquidative unitaire	32,66904	29,26745	36,38786	37,89509
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,11	0,04	0,05	0,49
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,14	-0,16	-0,16	-0,17

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2055-2059 F	EUR	69 467,8363	8 953 209,25	99,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 953 209,25</b>	<b>99,87</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 953 209,25</b>	<b>99,87</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 953 209,25</b>	<b>99,87</b>
<b>Dettes</b>			<b>-13 917,11</b>	<b>-0,16</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>25 938,39</b>	<b>0,29</b>
<b>Actif net</b>			<b>8 965 230,53</b>	<b>100,00</b>



## 5. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR RETRAITE 2055-2059

## Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000117219

Part I (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2055-2059 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2055. Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME + 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8,0% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1,0% JPM GBI Global hedgé en euro + 1,0% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets et coupons réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître est exposé depuis sa création en 2016 et jusqu'au début de l'année 2037, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations (avec une allocation cible à 90%), et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. A compter du début de l'année 2037, le gérant diminuera progressivement l'exposition en actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2045, entre 43% et 73% en actions (avec une allocation cible à 63%) et à 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% de produits de taux. Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9 et 39% maximum en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2050, puis entre 0 et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits à "faible risque" (dont 55% en produits de taux) au début de l'année 2053, et enfin entre 0 et 25% en actions (avec une allocation cible à 15%) à partir du début de l'année 2055. Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/ FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés sans surexposition afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1

2

3

4

5

6

7

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,00%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2016.**
- **Année de création de la part I (C) : 2017.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 septembre 2020.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### AVENIR RETRAITE 2055-2059

## Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000118369

Part R (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2055-2059 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2055. Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME + 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8,0% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1,0% JPM GBI Global hedgé en euro + 1,0% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets et coupons réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître est exposé depuis sa création en 2016 et jusqu'au début de l'année 2037, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations (avec une allocation cible à 90%), et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. A compter du début de l'année 2037, le gérant diminuera progressivement l'exposition en actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2045, entre 43% et 73% en actions (avec une allocation cible à 63%) et à 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% de produits de taux. Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9 et 39% maximum en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2050, puis entre 0 et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits à "faible risque" (dont 55% en produits de taux) au début de l'année 2053, et enfin entre 0 et 25% en actions (avec une allocation cible à 15%) à partir du début de l'année 2055. Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/ FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés sans surexposition afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1

2

3

4

5

6

7

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,40%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2016.**
- **Année de création de la part R (C) : 2017.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## AVENIR RETRAITE 2055-2059 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2055-2059 (part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2055. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18<sup>ème</sup> année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

### FCPE N°4612

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 8.97  
Valeur liquidative en € : Part I 38.49915

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2055

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggrégaté 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 23/12/2016  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / pays émergents / petite ou moyenne capitalisation / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.00%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017		18/01/2017
Performance du FCPE	2.68%	4.56%	4.56%	17.40%	-	28.33%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	-	30.01%
Écart de performance	0.44%	0.84%	0.84%	-2.54%	-	-1.68%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.48%	-	6.51%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	-	6.86%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.75%	-	-0.35%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.17%	17.44%	-	15.95%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	-	15.69%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

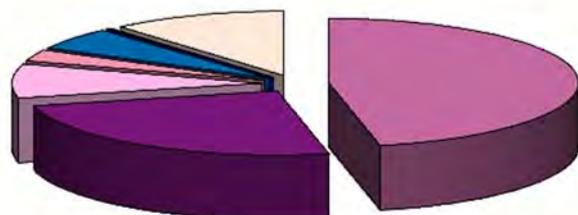
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.83%	-10.05%								
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%								
Écart de performance	-0.52%	-2.31%								

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 46.68%    ■ Actions Amérique du Nord 24.56%  
■ Actions Asie Pacifique 8.64%    ■ Actions Emergentes 2.93%  
■ Obligations Euro 5.60%    ■ Obligations Hors Euro 0.10%  
■ Monétaire & Liquidités 0.17%    ■ Actions PME 11.31%

### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0013161957 | NATIXIS HORIZON 2055 2059 PART F | 99.87%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7612**

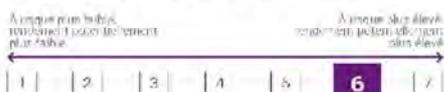
**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 8.97  
Valeur liquidative en € : Part R 37.89509

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2055

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / pays émergents / petite ou moyenne capitalisation / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

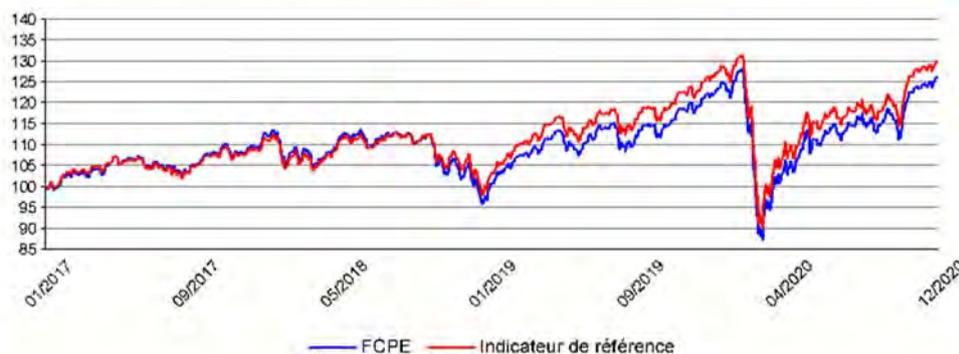
**FRAIS COURANTS:** 1.40%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée Depuis le	1 mois 30/11/2020	Depuis le 31/12/2019	1 an 31/12/2019	3 ans 29/12/2017	5 ans	Création 18/01/2017
Performance du FCPE	2.64%	4.14%	4.14%	16.00%	-	26.32%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	-	30.01%
Écart de performance	0.41%	0.43%	0.43%	-3.95%	-	-3.70%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.06%	-	6.09%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	-	6.86%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.18%	-	-0.78%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.17%	17.44%	-	15.95%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	-	15.69%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

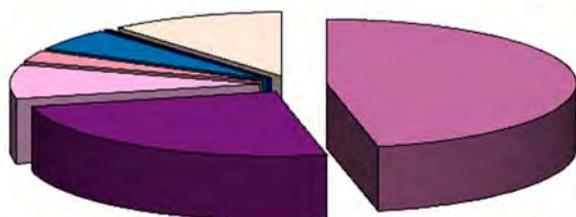
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.33%	-10.41%								
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%								
Écart de performance	-1.02%	-2.67%								

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 46.68%
- Actions Asie Pacifique 8.64%
- Obligations Euro 5.60%
- Monétaire & Liquidités 0.17%
- Actions Amérique du Nord 24.56%
- Actions Emergentes 2.93%
- Obligations Hors Euro 0.10%
- Actions PME 11.31%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0013161957 | NATIXIS HORIZON 2055 2059 PART F | 99.87%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les pôches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2050-2054**

## 6. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2050 - 2054** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2050-2054** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie Emergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.



## 6. Rapport de Gestion

### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

### **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +4.73%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +4.31%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



## 6. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2050-2054 F	3 608 323,63	1 780 510,46

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

## 6. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



## 6. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 6. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 6. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 8. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2050-2054. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,19% TTC, dont 0,19% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,00% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2050-2054. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,19% TTC, dont 0,19% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,00% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 9. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>16 800 565,53</b>	<b>13 964 021,85</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>16 800 565,53</b>	<b>13 964 021,85</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>32 644,87</b>	<b>15 918,74</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	32 644,87	15 918,74
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>19 037,51</b>	<b>15 455,58</b>
Liquidités	19 037,51	15 455,58
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 852 247,91</b>	<b>13 995 396,17</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	16 538 214,36	13 986 939,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	327 776,35	24 901,28
Résultat de l'exercice (a,b)	-30 225,96	-23 626,32
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>16 835 764,75</b>	<b>13 988 214,06</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>16 483,16</b>	<b>7 182,11</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	16 483,16	7 182,11
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 852 247,91</b>	<b>13 995 396,17</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 9. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	88,56	58,99
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>88,56</b>	<b>58,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-88,56</b>	<b>-58,99</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	26 174,57	20 825,53
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-26 263,13</b>	<b>-20 884,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-3 962,83	-2 741,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-30 225,96</b>	<b>-23 626,32</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



## 9. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 9. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 9. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.



## 9. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### **Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

**Commissions de souscription et de rachat indirectes :** Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 9. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



## 9. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1680,00€ T.T.C.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>13 988 214,06</b>	<b>8 464 989,05</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 730 210,56	4 418 626,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 865 127,25	-1 271 640,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	265 824,26	23 229,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 167,14	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	746 073,39	2 373 943,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 028 091,44	2 282 018,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 282 018,05	91 925,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-26 263,13	-20 884,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>16 835 764,75</b>	<b>13 988 214,06</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>4 730 210,56</b>	<b>8 837 253,28</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	1 827 069,34	3 728 516,14
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	469 522,69	936 474,18
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	504 634,56	1 134 314,00
Abondements de l'entreprise	1 011 556,73	2 097 979,98
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	548 914,67	777 767,32
Transferts provenant d'un CET	154 789,70	66 735,39
Transferts provenant de jours de congés non pris	213 722,87	95 466,27
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>5 726,12</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>2 865 127,25</b>	<b>1 271 640,83</b>
Rachats	682 261,60	907 750,17
Transferts à destination d'un autre OPC	2 182 865,65	363 890,66

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	32 644,87
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>32 644,87</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	13 768,15
	Frais de gestion fixe	2 715,01
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>16 483,16</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>16 161,71</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2050-2054 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	66 098,9278	3 432 538,79
Parts rachetées durant l'exercice	-48 005,2056	-2 611 929,60
Solde net des souscriptions/rachats	18 093,7222	820 609,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	215 042,6231	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2050-2054 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	28 103,5326	1 297 671,77
Parts rachetées durant l'exercice	-5 666,4265	-253 197,65
Solde net des souscriptions/rachats	22 437,1061	1 044 474,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 563,2605	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2050-2054 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	25 745,26
Commissions de souscription acquises	25 745,26
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2050-2054 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	25 745,26
Commissions de souscription acquises	25 745,26
Commissions de rachat acquises	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 384,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 790,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			16 800 565,53
Instruments financiers à terme	FR0010361097	NATIXIS HORIZON 2050-2054 F	16 800 565,53
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>16 800 565,53</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-30 225,96	-23 626,32
<b>Total</b>	<b>-30 225,96</b>	<b>-23 626,32</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 450,52	-10 226,01
<b>Total</b>	<b>-11 450,52</b>	<b>-10 226,01</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-18 775,44	-13 400,31
<b>Total</b>	<b>-18 775,44</b>	<b>-13 400,31</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	327 776,35	24 901,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>327 776,35</b>	<b>24 901,28</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	246 412,90	19 717,48
<b>Total</b>	<b>246 412,90</b>	<b>19 717,48</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	81 363,45	5 183,80
<b>Total</b>	<b>81 363,45</b>	<b>5 183,80</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>4 693 170,56</b>	<b>6 629 404,18</b>	<b>8 464 989,05</b>	<b>13 988 214,06</b>	<b>16 835 764,75</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 I EUR</b>					
Actif net	3 882 307,75	5 342 716,84	6 744 896,93	11 078 525,83	12 668 094,26
Nombre de titres	85 848,0473	106 871,2086	149 858,9772	196 948,9009	215 042,6231
Valeur liquidative unitaire	45,22301	49,99210	45,00829	56,25076	58,90968
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,22	1,47	0,11	0,10	1,14
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,04	-0,05	-0,05	-0,05
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2050-2054 R EUR</b>					
Actif net	810 862,81	1 286 687,34	1 720 092,12	2 909 688,23	4 167 670,49
Nombre de titres	20 592,8660	29 677,8931	44 245,3191	60 126,1544	82 563,2605
Valeur liquidative unitaire	39,37590	43,35507	38,87625	48,39305	50,47851
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19	1,28	0,09	0,08	0,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,20	-0,21	-0,22	-0,22

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2050-2054 F	EUR	95 240,7073	16 800 565,53	99,79
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 800 565,53</b>	<b>99,79</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>16 800 565,53</b>	<b>99,79</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>16 800 565,53</b>	<b>99,79</b>
Créances			32 644,87	0,19
Dettes			-16 483,16	-0,09
Comptes financiers			19 037,51	0,11
<b>Actif net</b>			<b>16 835 764,75</b>	<b>100,00</b>



## 10. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2050-2054

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000105649

Part I (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2050-2054 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2050.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un Indicateur de référence constant dans le temps.  
Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME+ 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8,0% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1,0% JPM GBI Global hedgé en euro + 1,0% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le maître. Le portefeuille du compartiment maître, depuis sa création en 2006 et jusqu'au début de l'année 2032, est exposé entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations (avec une allocation cible à 90%), et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
A compter du début de l'année 2032, le gérant diminuera progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2040, entre 43% et 73% d'actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux.  
Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé : entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2045, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2048, et enfin entre 0% et 25% en actions ) partir du début de l'année 2050 (avec une allocation cible à 15%).  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/ FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,95%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

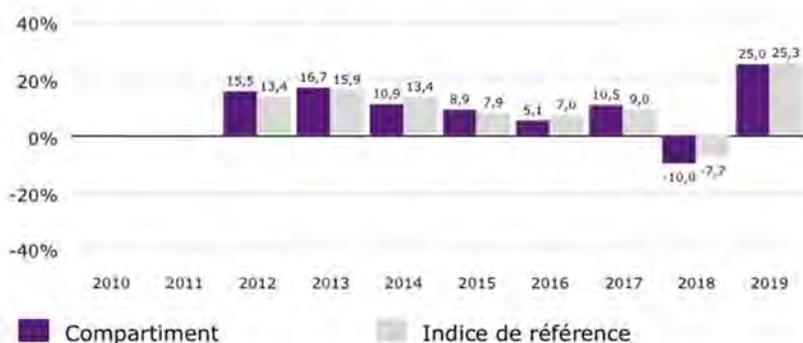
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2010.**
- **Année de création de la part I (C) : 2010.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2050-2054

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000110969

Part R (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2050-2054 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2050.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un Indicateur de référence constant dans le temps.  
Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME+ 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8,0% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1,0% JPM GBI Global hedgé en euro + 1,0% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le maître. Le portefeuille du compartiment maître, depuis sa création en 2006 et jusqu'au début de l'année 2032, est exposé entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations (avec une allocation cible à 90%), et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
A compter du début de l'année 2032, le gérant diminuera progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2040, entre 43% et 73% d'actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux.  
Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé : entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2045, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2048, et enfin entre 0% et 25% en actions ) partir du début de l'année 2050 (avec une allocation cible à 15%).  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/ FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,35%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2010.**
- **Année de création de la part R (C) : 2013.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## AVENIR RETRAITE 2050-2054 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2050-2054 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2050. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18ème année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

### FCPE N°3532

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 16.84  
Valeur liquidative en € : Part I 58.90968

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2050

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 26/11/2010  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / pays émergents / petite ou moyenne capitalisation / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

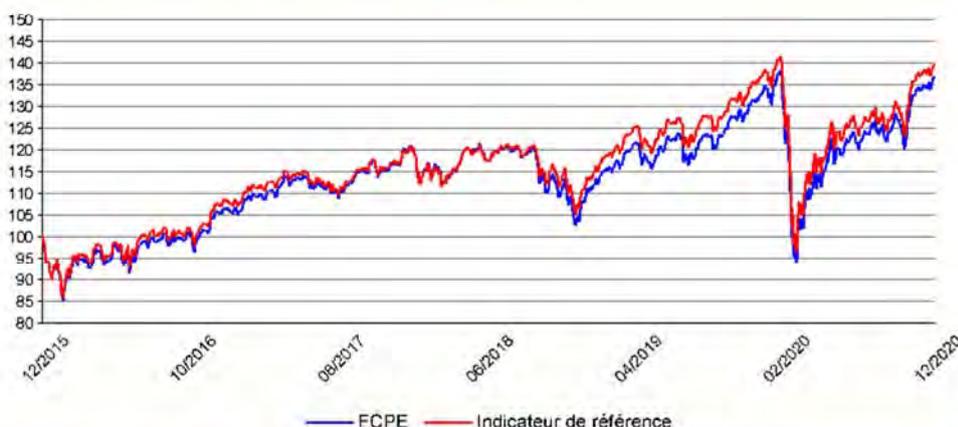
**FRAIS COURANTS:** 0.95%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	07/01/2011
Performance du FCPE	2.68%	4.73%	4.73%	17.84%	36.97%	96.37%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	39.84%	101.61%
Écart de performance	0.45%	1.01%	1.01%	-2.11%	-2.88%	-5.25%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.61%	6.49%	6.99%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	6.93%	7.27%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.62%	-0.44%	-0.28%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.18%	17.45%	16.66%	14.84%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	16.50%	14.65%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

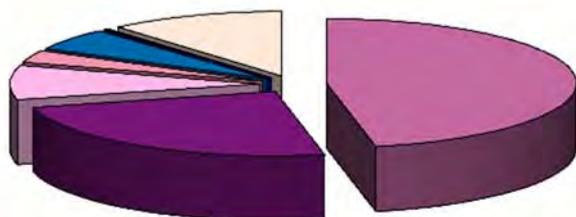
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.98%	-9.97%	10.55%	5.14%	8.93%	10.94%	16.72%	15.48%		
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%		
Écart de performance	-0.37%	-2.23%	1.58%	-1.85%	1.03%	-2.45%	0.81%	2.06%		

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 46.85%    ■ Actions Amérique du Nord 24.20%  
□ Actions Asie Pacifique 8.59%    ■ Actions Emergentes 3.10%  
■ Obligations Euro 5.58%    ■ Obligations Hors Euro 0.11%  
■ Monétaire & Liquidités 0.24%    □ Actions PME 11.33%

### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010361097 | Natixis Horizon 2050-2054 F | 99.79%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.  
(2) Voir glossaire page suivante.  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7532**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 16.84  
Valeur liquidative en € : Part R 50.47851

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2050

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / pays émergents / petite ou moyenne capitalisation / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.37%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée Depuis le	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	06/01/2012
Performance du FCPE	2.65%	4.31%	4.31%	16.43%	34.26%	108.31%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	39.84%	121.05%
Écart de performance	0.41%	0.59%	0.59%	-3.51%	-5.59%	-12.75%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.19%	6.06%	8.50%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	6.93%	9.22%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.05%	-0.87%	-0.72%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.18%	17.45%	16.66%	14.17%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	16.50%	14.04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

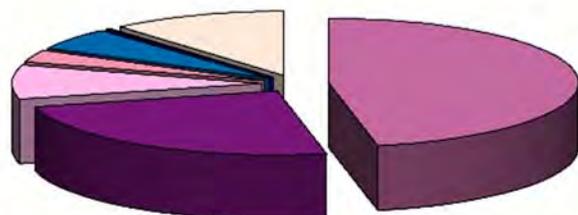
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.48%	-10.33%	10.11%	4.73%	8.49%	10.50%	15.25%			
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%			
Écart de performance	-0.87%	-2.59%	1.14%	-2.27%	0.60%	-2.90%	-0.66%			

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 46.85%
- Actions Asie Pacifique 8.59%
- Obligations Euro 5.58%
- Monétaire & Liquidités 0.24%
- Actions Amérique du Nord 24.20%
- Actions Emergentes 3.10%
- Obligations Hors Euro 0.11%
- Actions PME 11.33%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0010361097 | Natixis Horizon 2050-2054 F | 99.79%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les pôches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2045-2049**

# 11. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2045 - 2049** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2045-2049** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie émergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.



# 11. Rapport de Gestion

## **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

## **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +4.83%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +4.41%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 11. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2045-2049 F	5 118 459,72	2 025 931,88

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Révision des seuils de désensibilisation du compartiment (augmentation de l'exposition en actions), suppression de la détention des titres en direct (Investissement du compartiment via des OPC uniquement).

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 11. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,85%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,85%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



# 11. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 11. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



# 11. Rapport de Gestion

## e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>3</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 13. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2045-2049. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,97% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,87% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2045-2049. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,37% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,87% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 14. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>26 884 290,70</b>	<b>22 285 556,06</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>26 884 290,70</b>	<b>22 285 556,06</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>43 615,22</b>	<b>56 871,34</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	43 615,22	56 871,34
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>30 738,41</b>	<b>24 813,23</b>
Liquidités	30 738,41	24 813,23
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>26 958 644,33</b>	<b>22 367 240,63</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	26 662 952,08	22 312 316,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	311 252,03	35 096,32
Résultat de l'exercice (a,b)	-50 737,42	-40 124,95
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>26 923 466,69</b>	<b>22 307 288,07</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>35 177,64</b>	<b>59 952,56</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	35 177,64	59 952,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>26 958 644,33</b>	<b>22 367 240,63</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 14. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	156,64	98,14
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>156,64</b>	<b>98,14</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-156,64</b>	<b>-98,14</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	44 630,02	34 999,51
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-44 786,66</b>	<b>-35 097,65</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-5 950,76	-5 027,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-50 737,42</b>	<b>-40 124,95</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 14. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 14. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 14. Comptes de l'exercice

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.



## 14. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :

#### FRAIS ET COMMISSIONS :

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

Commissions de souscription et de rachat indirectes : Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 14. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et Part R
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



## 14. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 680,00€ T.T.C.

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>22 307 288,07</b>	<b>13 803 031,61</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	6 767 848,86	6 213 694,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 613 090,38	-1 547 550,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	284 290,74	32 571,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 237,73	-0,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 246 153,79	3 840 687,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 070 923,86</i>	<i>3 824 770,07</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 824 770,07</i>	<i>15 917,85</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-44 786,66	-35 097,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>26 923 466,69</b>	<b>22 307 288,07</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>6 767 848,86</b>	<b>6 213 694,96</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	1 927 526,46	1 819 050,52
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	655 491,11	714 063,80
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	816 129,04	679 491,12
Abondements de l'entreprise	1 748 263,95	1 667 487,01
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 085 576,74	802 455,53
Transferts provenant d'un CET	301 490,35	333 750,56
Transferts provenant de jours de congés non pris	233 371,21	197 396,42
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>10 677,96</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>3 613 090,38</b>	<b>1 547 550,30</b>
Rachats	1 032 116,35	941 069,57
Transferts à destination d'un autre OPC	2 580 974,03	606 480,73

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	43 615,22
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>43 615,22</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	30 604,25
	Frais de gestion fixe	4 573,39
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>35 177,64</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>8 437,58</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2045-2049 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	93 299,7155	4 599 605,43
Parts rachetées durant l'exercice	-61 538,4753	-3 121 686,00
Solde net des souscriptions/rachats	31 761,2402	1 477 919,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	351 162,0062	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2045-2049 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	46 566,0865	2 168 243,43
Parts rachetées durant l'exercice	-11 267,0787	-491 404,38
Solde net des souscriptions/rachats	35 299,0078	1 676 839,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	144 543,3861	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2045-2049 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2045-2049 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 161,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 468,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			26 884 290,70
Instruments financiers à terme	FR0011461284	NATIXIS HORIZON 2045-2049 F	26 884 290,70
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>26 884 290,70</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-50 737,42	-40 124,95
<b>Total</b>	<b>-50 737,42</b>	<b>-40 124,95</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-17 721,02	-15 695,06
<b>Total</b>	<b>-17 721,02</b>	<b>-15 695,06</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-33 016,40	-24 429,89
<b>Total</b>	<b>-33 016,40</b>	<b>-24 429,89</b>



## 14. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	311 252,03	35 096,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>311 252,03</b>	<b>35 096,32</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	226 310,25	26 740,80
<b>Total</b>	<b>226 310,25</b>	<b>26 740,80</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	84 941,78	8 355,52
<b>Total</b>	<b>84 941,78</b>	<b>8 355,52</b>

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>6 606 522,25</b>	<b>11 300 288,34</b>	<b>13 803 031,61</b>	<b>22 307 288,07</b>	<b>26 923 466,69</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 I EUR</b>					
Actif net	5 356 233,24	8 979 823,21	10 643 760,24	17 002 432,45	19 595 213,52
Nombre de titres	125 239,7610	189 905,9522	249 964,1043	319 400,7658	351 162,0062
Valeur liquidative unitaire	42,76783	47,28563	42,58115	53,23228	55,80106
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,29	0,14	0,11	0,08	0,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,05
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2045-2049 R EUR</b>					
Actif net	1 250 289,01	2 320 465,13	3 159 271,37	5 304 855,62	7 328 253,17
Nombre de titres	31 664,8440	53 365,7382	81 008,9351	109 244,3783	144 543,3861
Valeur liquidative unitaire	39,48508	43,48230	38,99904	48,55952	50,69933
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,26	0,12	0,10	0,07	0,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,20	-0,21	-0,22	-0,22

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2045-2049 F	EUR	148 749,3641	26 884 290,70	99,85
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>26 884 290,70</b>	<b>99,85</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>26 884 290,70</b>	<b>99,85</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>26 884 290,70</b>	<b>99,85</b>
Créances			43 615,22	0,17
Dettes			-35 177,64	-0,13
Comptes financiers			30 738,41	0,11
<b>Actif net</b>			<b>26 923 466,69</b>	<b>100,00</b>



## 15. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2045-2049

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000088289

Part I (C)

FIA de droit français

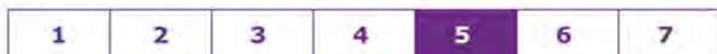
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2045-2049 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2045.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un Indicateur de référence constant dans le temps.  
Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME+ 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître, depuis sa création en 2013 et jusqu'au début de l'année 2027, est exposé entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations avec une allocation cible à 90%, et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
A compter du début de l'année 2027, le gérant diminuera progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux, avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2035, entre 43% et 73% maximum en actions (avec une allocation cible à 63%) et à 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux.  
Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% maximum en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2040, puis entre 0% et 28% maximum en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2043, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2045 (avec une allocation cible à 15%).  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.  
Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.  
Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← → A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,95%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

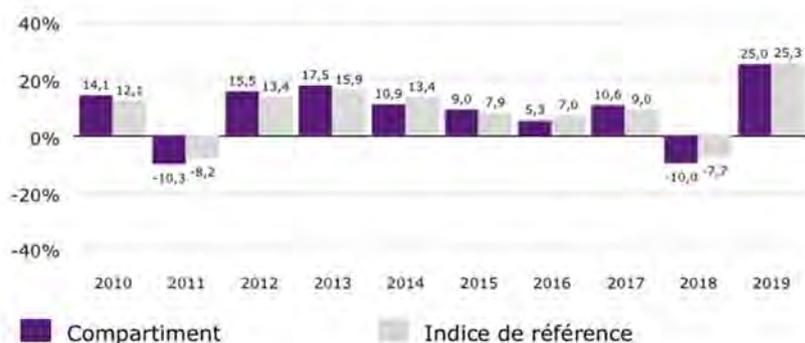
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2005.**
- **Année de création de la part I (C) : 2005.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2045-2049

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000110959

Part R (C)

FIA de droit français

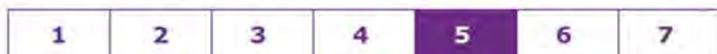
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2045-2049 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2045.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un Indicateur de référence constant dans le temps.  
Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME+ 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître, depuis sa création en 2013 et jusqu'au début de l'année 2027, est exposé entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations avec une allocation cible à 90%, et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
A compter du début de l'année 2027, le gérant diminuera progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux, avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2035, entre 43% et 73% maximum en actions (avec une allocation cible à 63%) et à 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux.  
Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% maximum en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2040, puis entre 0% et 28% maximum en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2043, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2045 (avec une allocation cible à 15%).  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.  
Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.  
Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← → A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,35%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2005.**
- **Année de création de la part R (C) : 2013.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## AVENIR RETRAITE 2045-2049 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi à travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2045-2049 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2045. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18<sup>ème</sup> année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

### FCPE N°3355

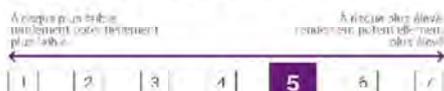
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 26.92  
Valeur liquidative en € : Part I 55.80106

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2045

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/02/2005  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

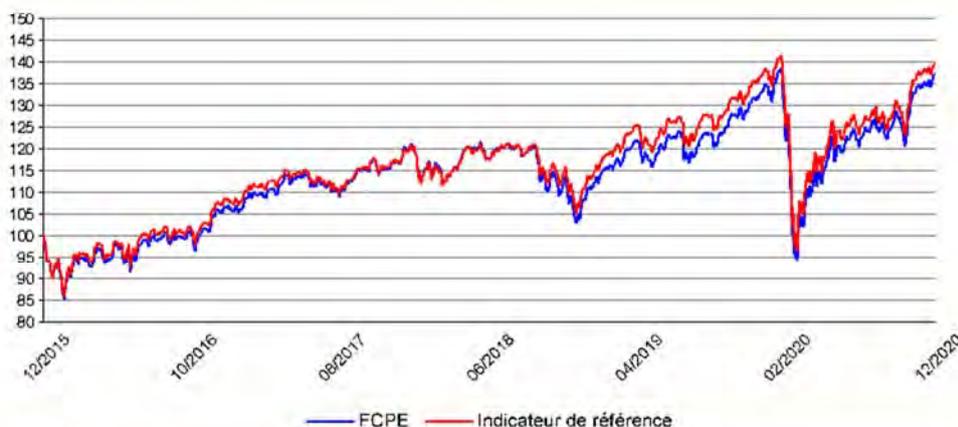
**FRAIS COURANTS:** 0.95%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.72%	4.83%	4.83%	18.01%	37.34%	102.25%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	39.84%	106.57%
Écart de performance	0.48%	1.11%	1.11%	-1.94%	-2.50%	-4.32%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.66%	6.54%	7.29%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	6.93%	7.52%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.57%	-0.39%	-0.23%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.18%	17.45%	16.66%	15.22%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	16.50%	15.03%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

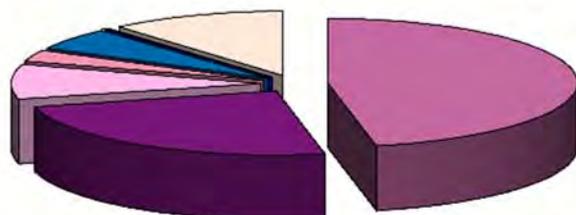
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	25.01%	-9.95%	10.56%	5.26%	9.00%	10.92%	17.53%	15.48%	-10.26%	14.05%
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	-0.33%	-2.21%	1.60%	-1.73%	1.11%	-2.47%	1.62%	2.06%	-2.10%	1.95%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 46.89%    ■ Actions Amérique du Nord 24.15%  
■ Actions Asie Pacifique 8.77%    ■ Actions Emergentes 2.93%  
■ Obligations Euro 5.62%    ■ Obligations Hors Euro 0.10%  
■ Monétaire & Liquidités 0.20%    ■ Actions PME 11.34%

### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011461284 | NATIXIS HORIZON 2045 2049 F | 99.85%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7355**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 26.92  
Valeur liquidative en € : Part R 50.69933

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2045

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.37%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.68%	4.41%	4.41%	16.60%	34.60%	88.53%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	39.84%	106.57%
Écart de performance	0.45%	0.69%	0.69%	-3.35%	-5.25%	-18.04%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.24%	6.12%	6.54%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	6.93%	7.52%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.99%	-0.81%	-0.98%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.18%	17.45%	16.66%	14.85%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	16.50%	14.65%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

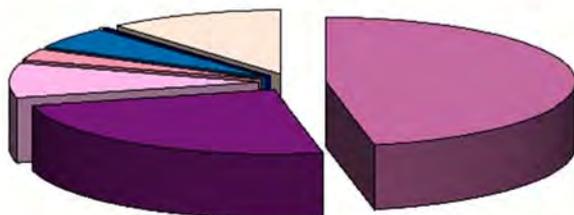
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.51%	-10.31%	10.12%	4.83%	8.57%	10.48%	16.02%	13.77%	-11.53%	15.02%
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	-0.83%	-2.57%	1.16%	-2.17%	0.67%	-2.91%	0.11%	0.35%	-3.36%	2.93%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 46.89%
- Actions Amérique du Nord 24.15%
- Actions Asie Pacifique 8.77%
- Actions Emergentes 2.93%
- Obligations Euro 5.62%
- Obligations Hors Euro 0.10%
- Monétaire & Liquidités 0.20%
- Actions PME 11.34%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0011461284 | NATIXIS HORIZON 2045 2049 F | 99.85%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débattu un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2040-2044**

# 16. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2040 - 2044** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2040-2044** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie Emergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.



## 16. Rapport de Gestion

### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

### **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +4.71%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +4.29%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 16. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2040-2044 F	7 198 978,16	2 766 338,14

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Révision des seuils de désensibilisation du compartiment (augmentation de l'exposition en actions), suppression de la détention des titres en direct (Investissement du compartiment via des OPC uniquement).

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 16. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,81%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,81%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



## 16. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 16. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 16. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

## ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

## ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

## ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

## I-2. Composantes de la rémunération

### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

## II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>4</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>4</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 18. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2040-2044. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,97% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,87% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2040-2044. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,37% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,87% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



# 19. Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>43 806 495,65</b>	<b>36 890 013,72</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>43 806 495,65</b>	<b>36 890 013,72</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>52 365,24</b>	<b>96 103,84</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	52 365,24	96 103,84
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>50 424,55</b>	<b>40 962,22</b>
Liquidités	50 424,55	40 962,22
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>43 909 285,44</b>	<b>37 027 079,78</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	43 440 274,13	36 954 236,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	530 186,91	39 141,84
Résultat de l'exercice (a,b)	-83 289,65	-67 405,66
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>43 887 171,39</b>	<b>36 925 972,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>22 114,05</b>	<b>101 106,79</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 114,05	101 106,79
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>43 909 285,44</b>	<b>37 027 079,78</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



# 19. Comptes de l'exercice

## ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	240,48	180,19
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>240,48</b>	<b>180,19</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-240,48</b>	<b>-180,19</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	74 122,75	58 470,37
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-74 363,23</b>	<b>-58 650,56</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 926,42	-8 755,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-83 289,65</b>	<b>-67 405,66</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



## 19. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 19. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 19. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.



## 19. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

Commissions de souscription et de rachat indirectes : Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 19. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



# 19. Comptes de l'exercice

**Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 680,00€ T.T.C.

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>36 925 972,99</b>	<b>23 144 111,06</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	10 164 962,69	9 534 615,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-5 613 242,97	-2 141 507,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	466 078,86	34 524,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 063,13	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 037 826,18	6 412 930,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 777 310,50</i>	<i>6 739 484,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-6 739 484,32</i>	<i>-326 553,59</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-74 363,23	-58 650,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>43 887 171,39</b>	<b>36 925 972,99</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>10 164 962,69</b>	<b>9 534 615,26</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	2 215 021,66	2 103 200,57
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 091 996,28	1 172 159,33
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 164 036,65	1 104 082,28
Abondements de l'entreprise	2 838 895,78	2 691 786,42
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 091 606,02	1 657 744,77
Transferts provenant d'un CET	471 494,22	592 583,06
Transferts provenant de jours de congés non pris	291 912,08	213 058,83
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>16 256,52</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>5 613 242,97</b>	<b>2 141 507,61</b>
Rachats	1 090 180,07	1 135 217,64
Transferts à destination d'un autre OPC	4 523 062,90	1 006 289,97

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	52 365,24
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>52 365,24</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	14 583,52
	Frais de gestion fixe	7 530,53
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>22 114,05</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>30 251,19</b>

## ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2040-2044 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	144 608,5263	6 941 626,88
Parts rachetées durant l'exercice	-96 991,3459	-4 873 686,97
Solde net des souscriptions/rachats	47 617,1804	2 067 939,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	583 932,5300	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2040-2044 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	68 903,3442	3 223 335,81
Parts rachetées durant l'exercice	-16 245,6829	-739 556,00
Solde net des souscriptions/rachats	52 657,6613	2 483 779,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	238 827,9708	

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2040-2044 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2040-2044 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 579,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 542,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			43 806 495,65
Instruments financiers à terme	FR0011461268	NATIXIS HORIZON 2040-2044 F	43 806 495,65
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>43 806 495,65</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-83 289,65	-67 405,66
<b>Total</b>	<b>-83 289,65</b>	<b>-67 405,66</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 760,02	-25 760,93
<b>Total</b>	<b>-28 760,02</b>	<b>-25 760,93</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-54 529,63	-41 644,73
<b>Total</b>	<b>-54 529,63</b>	<b>-41 644,73</b>



## 19. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	530 186,91	39 141,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>530 186,91</b>	<b>39 141,84</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	383 673,45	29 544,08
<b>Total</b>	<b>383 673,45</b>	<b>29 544,08</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	146 513,46	9 597,76
<b>Total</b>	<b>146 513,46</b>	<b>9 597,76</b>

## 19. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>12 423 173,11</b>	<b>19 303 199,13</b>	<b>23 144 111,06</b>	<b>36 925 972,99</b>	<b>43 887 171,39</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 I EUR</b>					
Actif net	10 082 999,72	15 470 197,44	18 018 895,77	27 885 606,65	31 791 969,06
Nombre de titres	241 148,0406	334 815,3226	433 154,6762	536 315,3496	583 932,5300
Valeur liquidative unitaire	41,81248	46,20516	41,59921	51,99479	54,44459
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,46	0,14	0,08	0,05	0,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2040-2044 R EUR</b>					
Actif net	2 340 173,39	3 833 001,69	5 125 215,29	9 040 366,34	12 095 202,33
Nombre de titres	59 211,9479	88 114,6919	131 393,4567	186 170,3095	238 827,9708
Valeur liquidative unitaire	39,52197	43,50014	39,00662	48,55965	50,64399
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,43	0,13	0,08	0,05	0,61
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,20	-0,21	-0,22	-0,22

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2040-2044 F	EUR	242 607,7667	43 806 495,65	99,82
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>43 806 495,65</b>	<b>99,82</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>43 806 495,65</b>	<b>99,82</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>43 806 495,65</b>	<b>99,82</b>
Créances			52 365,24	0,12
Dettes			-22 114,05	-0,05
Comptes financiers			50 424,55	0,11
<b>Actif net</b>			<b>43 887 171,39</b>	<b>100,00</b>



## 20. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2040-2044

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000086399

Part I (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

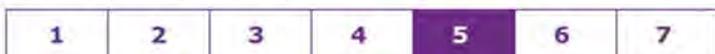
#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2040-2044 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2040.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un Indicateur de référence constant dans le temps.  
Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME+ 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé depuis la création du compartiment en 2013 et jusqu'au début de l'année 2022, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations (avec une allocation cible à 90%), et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
A compter du début de l'année 2022, le gérant diminuera progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2030, entre 43% et 73% maximum en actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux.  
Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2035, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2038, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2040 (avec une allocation cible à 15%).  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.  
Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.  
Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,95%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

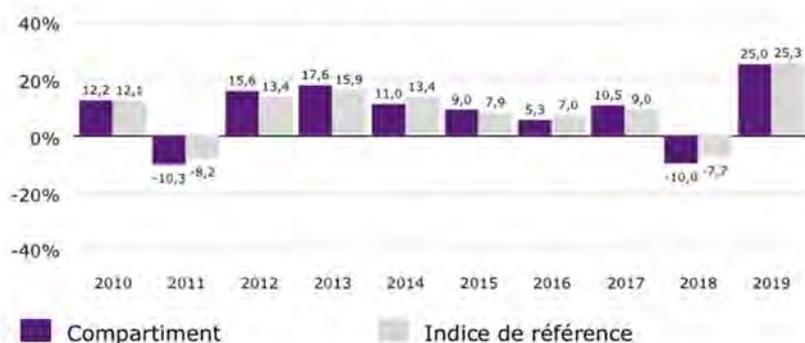
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2004.**
- **Année de création de la part I (C) : 2004.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2040-2044

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000110949

Part R (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

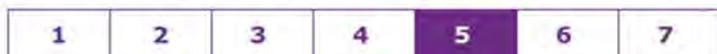
#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2040-2044 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2040.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un Indicateur de référence constant dans le temps.  
Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 38,5% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap + 5,5% CAC PME+ 40,5% MSCI AC World ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé depuis la création du compartiment en 2013 et jusqu'au début de l'année 2022, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations (avec une allocation cible à 90%), et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
A compter du début de l'année 2022, le gérant diminuera progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2030, entre 43% et 73% maximum en actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux.  
Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2035, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2038, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2040 (avec une allocation cible à 15%).  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.  
Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.  
Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,35%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

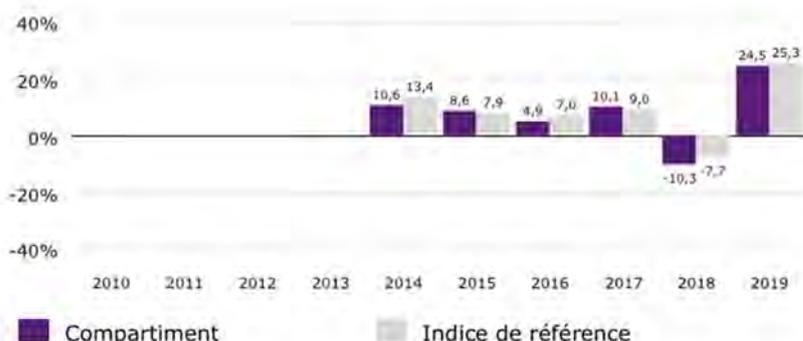
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2004.**
- **Année de création de la part R (C) : 2013.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## AVENIR RETRAITE 2040-2044 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2040-2044 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2040. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18ème année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

### FCPE N°3310

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 43.89  
Valeur liquidative en € : Part I 54.44459

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2040

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 30/03/2004  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

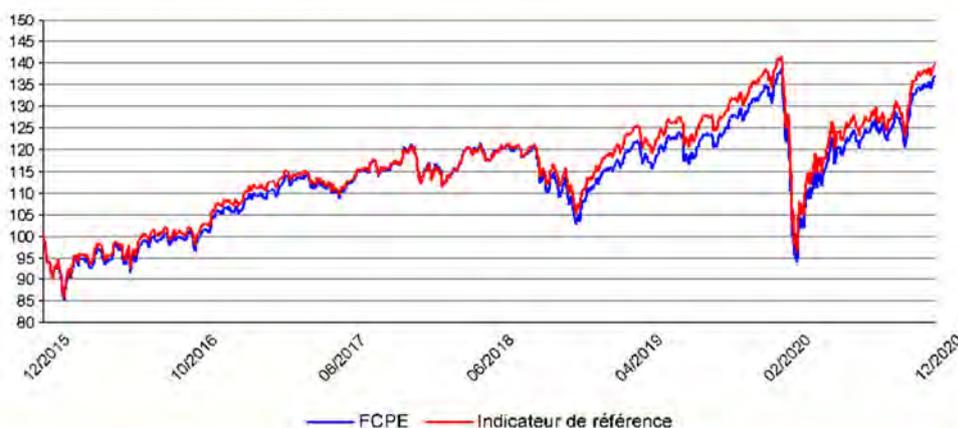
**FRAIS COURANTS:** 0.95%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.69%	4.71%	4.71%	17.83%	-37.08%	102.01%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	39.84%	106.57%
Écart de performance	0.46%	1.00%	1.00%	-2.11%	-2.77%	-4.56%
Volatilité (indicateur de risque)	NS	NS	NS	5.61%	6.50%	7.28%
Performance financière pondérée de référence	NS	NS	NS	6.23%	6.93%	7.52%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.63%	-0.43%	-0.24%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.18%	17.45%	16.66%	14.85%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	16.50%	14.65%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

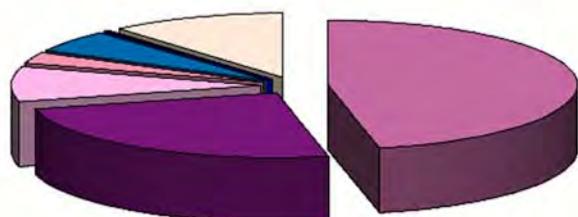
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.99%	-9.97%	10.51%	5.27%	8.98%	11.00%	17.57%	15.57%	-10.34%	12.24%
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	-0.36%	-2.23%	1.54%	-1.72%	1.09%	-2.40%	1.66%	2.15%	-2.18%	0.14%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 46.66%    ■ Actions Amérique du Nord 24.25%  
■ Actions Asie Pacifique 8.87%    ■ Actions Émergentes 2.85%  
■ Obligations Euro 5.64%    ■ Obligations Hors Euro 0.11%  
■ Monétaire & Liquidités 0.26%    ■ Actions PME 11.35%

### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011461268 | NATIXIS HORIZON 2040 2044 F | 99.82%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7310**

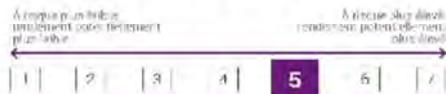
**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 43.89  
Valeur liquidative en € : Part R 50.64399

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2040

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

38.5% MSCI Europe + 40.5% MSCI AC World Ex Europe + 8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5.5% MSCI EMU Small Cap Euro + 5.5% CAC PME Euro + 1% JPM GBI Global hedgé en euro + 1% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro dividendes nets réinvestis

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.37%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.65%	4.29%	4.29%	16.42%	34.36%	88.30%
Performance de l'indicateur de référence	2.23%	3.72%	3.72%	19.95%	39.84%	106.57%
Écart de performance	0.42%	0.58%	0.58%	-3.52%	-5.49%	-18.27%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.18%	6.08%	6.53%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.23%	6.93%	7.52%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.05%	-0.85%	-0.99%
Volatilité du FCPE	NS	NS	22.18%	17.45%	16.66%	14.86%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	21.99%	17.34%	16.50%	14.65%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

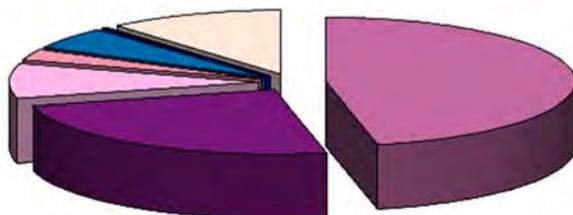
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	24.49%	-10.33%	10.07%	4.85%	8.55%	10.55%	16.10%	13.78%	-11.59%	10.93%
Performance de l'indicateur de référence	25.35%	-7.74%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%	-8.16%	12.10%
Ecart de performance	-0.86%	-2.59%	1.10%	-2.15%	0.65%	-2.84%	0.19%	0.36%	-3.43%	-1.17%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 46.68%
- Actions Amérique du Nord 24.25%
- Actions Asie Pacifique 8.87%
- Actions Emergentes 2.85%
- Obligations Euro 5.64%
- Obligations Hors Euro 0.11%
- Monétaire & Liquidités 0.26%
- Actions PME 11.35%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0011461268 | NATIXIS HORIZON 2040 2044 F | 99.82%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2035-2039**

## 21. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2035 - 2039** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2035-2039** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### Actions :

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie Emergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

Le fonds est dans sa phase de sécurisation. Toutefois, nous avons modifié, fin avril, la trajectoire vers moins d'actif risqués pour arriver à l'échéance à 15% d'actions. Ainsi, sur l'année écoulée, le poids des actions dans le benchmark est resté stable.

#### Obligations :

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.



## 21. Rapport de Gestion

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.

### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

### **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +4.71%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +4.29%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



## 21. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2035-2039 F	9 693 688,79	3 566 052,65

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Révision des seuils de désensibilisation du compartiment (augmentation de l'exposition en actions), suppression de la détention des titres en direct (Investissement du compartiment via des OPC uniquement).

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 21. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



## 21. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 21. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 21. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>5</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>5</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 23. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2035-2039. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,99% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,89% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2035-2039. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,39% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,89% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 24. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>58 839 998,48</b>	<b>49 501 670,93</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>58 839 998,48</b>	<b>49 501 670,93</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>116 029,84</b>	<b>94 270,59</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	116 029,84	94 270,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>63 339,37</b>	<b>54 867,17</b>
Liquidités	63 339,37	54 867,17
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>59 019 367,69</b>	<b>49 650 808,69</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	58 415 288,80	49 577 051,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	666 541,36	58 158,53
Résultat de l'exercice (a,b)	-106 540,84	-85 810,81
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>58 975 289,32</b>	<b>49 549 399,25</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>44 078,37</b>	<b>101 409,44</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	44 078,37	101 409,44
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>59 019 367,69</b>	<b>49 650 808,69</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	354,03	246,28
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>354,03</b>	<b>246,28</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-354,03</b>	<b>-246,28</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	93 859,29	76 633,07
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-94 213,32</b>	<b>-76 879,35</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-12 327,52	-8 931,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-106 540,84</b>	<b>-85 810,81</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### **PRÉAMBULE**

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### **RÈGLES ET METHODES COMPTABLES**

##### **1 - Présentation**

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### **2 - Règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



## 24. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 24. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 24. Comptes de l'exercice

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.



## 24. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

Commissions de souscription et de rachat indirectes : Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 24. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



## 24. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
0,00€ T.T.C.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>49 549 399,25</b>	<b>32 443 502,77</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	12 907 748,84	11 956 511,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-6 598 286,86	-3 071 782,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	582 995,03	52 104,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 021,06	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 644 717,44	8 245 992,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	11 832 312,26	9 187 594,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 187 594,82	-941 602,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-94 213,32	-76 879,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>58 975 289,32</b>	<b>49 549 399,25</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N et N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>12 907 748,84</b>	<b>11 956 511,37</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	2 595 362,69	2 442 337,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 453 836,84	1 623 922,29
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 540 384,26	1 156 955,86
Abondements de l'entreprise	3 203 913,47	2 960 102,23
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 941 566,95	2 415 259,96
Transferts provenant d'un CET	745 000,48	989 731,48
Transferts provenant de jours de congés non pris	427 684,15	368 201,86
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>18 543,65</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>6 598 286,86</b>	<b>3 071 782,41</b>
Rachats	1 068 481,25	1 093 112,39
Transferts à destination d'un autre OPC	5 529 805,61	1 978 670,02

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	116 029,84
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>116 029,84</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	34 510,88
	Frais de gestion fixe	9 567,49
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>44 078,37</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>71 951,47</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2035-2039 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	185 666,3898	8 950 899,10
Parts rachetées durant l'exercice	-117 653,7147	-5 839 342,04
Solde net des souscriptions/rachats	68 012,6751	3 111 557,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	816 422,3056	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2035-2039 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	84 997,2409	3 956 849,74
Parts rachetées durant l'exercice	-16 753,7362	-758 944,82
Solde net des souscriptions/rachats	68 243,5047	3 197 904,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	289 913,3994	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2035-2039 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	81 834,59
Commissions de souscription acquises	81 834,59
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2035-2039 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	81 834,59
Commissions de souscription acquises	81 834,59
Commissions de rachat acquises	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 075,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 783,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			58 839 998,48
Instruments financiers à terme	FR0011461250	NATIXIS HORIZON 2035-2039 F	58 839 998,48
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>58 839 998,48</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-106 540,84	-85 810,81
<b>Total</b>	<b>-106 540,84</b>	<b>-85 810,81</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-40 289,64	-36 076,72
<b>Total</b>	<b>-40 289,64</b>	<b>-36 076,72</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-66 251,20	-49 734,09
<b>Total</b>	<b>-66 251,20</b>	<b>-49 734,09</b>



## 24. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	666 541,36	58 158,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>666 541,36</b>	<b>58 158,53</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	500 655,17	45 541,64
<b>Total</b>	<b>500 655,17</b>	<b>45 541,64</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	165 886,19	12 616,89
<b>Total</b>	<b>165 886,19</b>	<b>12 616,89</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>17 499 303,18</b>	<b>27 255 479,66</b>	<b>32 443 502,77</b>	<b>49 549 399,25</b>	<b>58 975 289,32</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 I EUR</b>					
Actif net	14 297 070,20	22 058 375,38	25 544 099,62	38 817 727,67	44 338 074,45
Nombre de titres	341 704,1818	477 200,1832	606 969,2303	748 409,6305	816 422,3056
Valeur liquidative unitaire	41,84048	46,22457	42,08466	51,86695	54,30776
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,56	0,07	0,07	0,06	0,61
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2035-2039 R EUR</b>					
Actif net	3 202 232,98	5 197 104,28	6 899 403,15	10 731 671,58	14 637 214,87
Nombre de titres	81 010,4095	119 483,1190	174 936,5195	221 669,8947	289 913,3994
Valeur liquidative unitaire	39,52866	43,49655	39,43946	48,41285	50,48823
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,53	0,07	0,06	0,05	0,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,20	-0,21	-0,22	-0,22

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2035-2039 F	EUR	327 261,231	58 839 998,48	99,77
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>58 839 998,48</b>	<b>99,77</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>58 839 998,48</b>	<b>99,77</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>58 839 998,48</b>	<b>99,77</b>
Créances			116 029,84	0,20
Dettes			-44 078,37	-0,08
Comptes financiers			63 339,37	0,11
<b>Actif net</b>			<b>58 975 289,32</b>	<b>100,00</b>



## 25. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2035-2039

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000088299

Part I (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2035-2039 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2035. Ce type de gestion dit à horizon ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 34,79% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap+ 5,5% CAC PME+ 37,46% MSCI AC World ex Europe + 13,40% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1,68% JPM GBI Global hedgé en euro + 1,68% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé, depuis la création du compartiment en 2013 et jusqu'à la fin de l'année 2017, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. Depuis la fin de l'année 2017, le gérant diminue progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2025, entre 43% et 73% en actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux. Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% maximum en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2030, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2033, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2035 (avec une allocation cible à 15%). Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,93%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

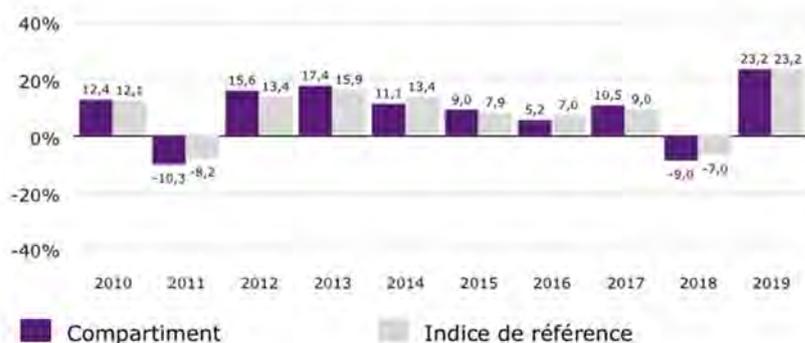
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2005.**
- **Année de création de la part I (C) : 2005.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2035-2039

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000110939

Part R (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2035-2039 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2035. Ce type de gestion dit à horizon ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 34,79% MSCI Europe + 5,5% MSCI EMU Small Cap+ 5,5% CAC PME+ 37,46% MSCI AC World ex Europe + 13,40% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1,68% JPM GBI Global hedgé en euro + 1,68% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé, depuis la création du compartiment en 2013 et jusqu'à la fin de l'année 2017, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. Depuis la fin de l'année 2017, le gérant diminue progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé, au début de l'année 2025, entre 43% et 73% en actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% en produits de taux. Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% maximum en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits "à faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2030, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2033, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2035 (avec une allocation cible à 15%). Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,33%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

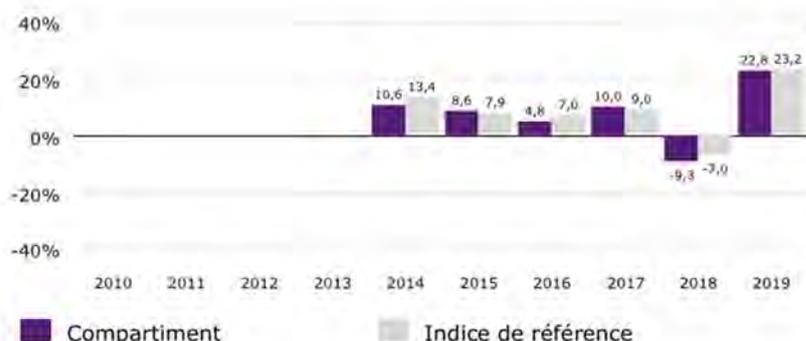
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2005.**
- **Année de création de la part R (C) : 2013.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## AVENIR RETRAITE 2035-2039 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2035-2039 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2035. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18<sup>ème</sup> année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

### FCPE N°3354

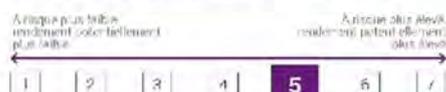
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 58,98  
Valeur liquidative en € : Part I 54.30776

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2035

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

33.55% MSCI Europe + 36.45% MSCI World Ex Europe + 5.5% MSCI EMU Small Cap + 5.5% CAC PME + 15.2% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1.9% Oblig Internationales + 1.9% Oblig Emergentes

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/02/2005  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 0.93%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.57%	4.71%	4.71%	17.49%	36.60%	101.26%
Performance de l'indicateur de référence	2.05%	4.47%	4.47%	19.63%	39.47%	106.02%
Écart de performance	0.53%	0.23%	0.23%	-2.14%	-2.87%	-4.77%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.50%	6.43%	7.24%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.14%	6.87%	7.49%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.63%	-0.44%	-0.25%
Volatilité du FCPE	NS	NS	20.59%	16.15%	15.57%	14.40%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	19.70%	15.66%	15.17%	14.06%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

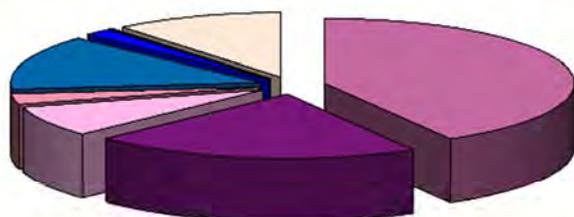
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	23.24%	-8.96%	10.48%	5.24%	8.98%	11.07%	17.39%	15.62%	-10.33%	12.41%
Performance de l'indicateur de référence	23.18%	-7.04%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	0.07%	-1.92%	1.51%	-1.75%	1.09%	-2.32%	1.47%	2.20%	-2.16%	0.32%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 41.62%    ■ Actions Amérique du Nord 21.30%  
■ Actions Asie Pacifique 7.71%    ■ Actions Emergentes 2.69%  
■ Obligations Euro 13.71%    ■ Obligations Hors Euro 1.78%  
■ Monétaire & Liquidités 0.24%    ■ Actions PME 10.94%

### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011461250 | NATIXIS HORIZON 2035 2039 F | 99.77%

[1] Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7354**

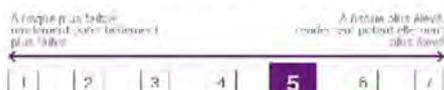
**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 58.98  
Valeur liquidative en € : Part R 50.48823

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2035

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

33.55% MSCI Europe + 36.45% MSCI World Ex Europe + 5.5% MSCI EMU Small Cap + 5.5% CAC PME + 15.2% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 1.9% Oblig Internationales + 1.9% Oblig Emergentes

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.39%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.54%	4.29%	4.29%	16.07%	33.88%	87.54%
Performance de l'indicateur de référence	2.05%	4.47%	4.47%	19.63%	39.47%	106.02%
Écart de performance	0.49%	-0.19%	-0.19%	-3.55%	-5.60%	-18.49%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.08%	6.00%	6.48%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	6.14%	6.87%	7.49%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.06%	-0.87%	-1.00%
Volatilité du FCPE	NS	NS	20.58%	16.10%	15.57%	14.39%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	19.70%	15.61%	15.17%	14.05%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	22.75%	-9.33%	10.04%	4.82%	8.55%	10.63%	15.93%	13.79%	-11.57%	11.22%
Performance de l'indicateur de référence	23.18%	-7.04%	8.97%	7.00%	7.90%	13.39%	15.91%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	-0.42%	-2.29%	1.07%	-2.18%	0.65%	-2.76%	0.01%	0.37%	-3.40%	-0.88%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 41.62%
- Actions Asie Pacifique 7.71%
- Obligations Euro 13.71%
- Monétaire & Liquidités 0.24%
- Actions Amérique du Nord 21.30%
- Actions Emergentes 2.69%
- Obligations Hors Euro 1.78%
- Actions PME 10.94%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0011461250	NATIXIS HORIZON 2035 2039 F	99.77%
--------------	-----------------------------	--------

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2030-2034**

## 26. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2030 - 2034** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2030-2034** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie Emergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

Le fonds est dans sa phase de sécurisation. Toutefois, nous avons modifié, fin avril, la trajectoire vers moins d'actif risqués pour arriver à l'échéance à 15% d'actions. Ainsi, sur l'année écoulée, le poids des actions dans le benchmark est resté stable.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.



## 26. Rapport de Gestion

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.

### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de notre allocation tant sur les actions que sur les taux, les placements monétaires n'ont pratiquement pas été présents au sein du portefeuille.

### **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +3.90%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +3.48%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## 26. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2030-2034 F	12 331 040,11	3 457 101,70

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Révision des seuils de désensibilisation du compartiment (augmentation de l'exposition en actions), suppression de la détention des titres en direct (Investissement du compartiment via des OPC uniquement).

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 26. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



## 26. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 26. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 26. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>6</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 28. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2030-2034. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,90% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2030-2034. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,30% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 29. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>77 526 893,27</b>	<b>65 090 449,93</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>77 526 893,27</b>	<b>65 090 449,93</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>192 727,63</b>	<b>87 836,38</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	192 727,63	87 836,38
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>84 545,03</b>	<b>72 398,83</b>
Liquidités	84 545,03	72 398,83
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>77 804 165,93</b>	<b>65 250 685,14</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	77 251 426,20	65 224 718,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	665 033,49	45 317,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-144 449,74	-116 908,83
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>77 772 009,95</b>	<b>65 153 127,30</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>32 155,98</b>	<b>97 557,84</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	32 155,98	97 557,84
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>77 804 165,93</b>	<b>65 250 685,14</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	456,32	309,84
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>456,32</b>	<b>309,84</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-456,32</b>	<b>-309,84</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	129 183,11	104 198,36
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-129 639,43</b>	<b>-104 508,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-14 810,31	-12 400,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-144 449,74</b>	<b>-116 908,83</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 29. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 29. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 29. Comptes de l'exercice

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 29. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### **Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

**Commissions de souscription et de rachat indirectes :** Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 29. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



## 29. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 680,00€ T.T.C.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>65 153 127,30</b>	<b>44 594 024,24</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	17 362 137,16	14 832 815,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-8 176 120,01	-3 731 022,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	565 293,01	39 193,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 997 211,92	9 522 674,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 422 592,22	11 425 380,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-11 425 380,30	-1 902 705,57
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-129 639,43	-104 508,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>77 772 009,95</b>	<b>65 153 127,30</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : 50,00 €.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>17 362 137,16</b>	<b>14 832 815,51</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	2 855 798,71	2 607 187,52
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	2 071 039,99	2 049 898,24
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	2 219 433,45	1 424 191,48
Abondements de l'entreprise	4 045 515,68	3 684 918,69
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	4 546 714,77	3 032 428,06
Transferts provenant d'un CET	1 066 116,12	1 379 577,16
Transferts provenant de jours de congés non pris	557 518,44	654 614,36
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>24 519,31</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>8 176 120,01</b>	<b>3 731 022,88</b>
Rachats	1 026 606,85	858 249,80
Transferts à destination d'un autre OPC	7 149 513,16	2 872 773,08

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	192 727,63
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>192 727,63</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	19 369,83
	Frais de gestion fixe	12 786,15
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>32 155,98</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>160 571,65</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2030-2034 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	261 187,5370	12 302 329,19
Parts rachetées durant l'exercice	-148 716,8690	-7 170 252,26
Solde net des souscriptions/rachats	112 470,6680	5 132 076,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 122 379,5316	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2030-2034 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	111 894,7837	5 059 807,97
Parts rachetées durant l'exercice	-22 410,3274	-1 005 867,75
Solde net des souscriptions/rachats	89 484,4563	4 053 940,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	407 190,1418	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2030-2034 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	104 143,96
Commissions de souscription acquises	104 143,96
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2030-2034 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	104 143,96
Commissions de souscription acquises	104 143,96
Commissions de rachat acquises	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	49 523,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	79 659,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			77 526 893,27
Instruments financiers à terme	FR0011461227	NATIXIS HORIZON 2030-2034 F	77 526 893,27
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>77 526 893,27</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-144 449,74	-116 908,83
<b>Total</b>	<b>-144 449,74</b>	<b>-116 908,83</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-53 858,02	-47 406,98
<b>Total</b>	<b>-53 858,02</b>	<b>-47 406,98</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-90 591,72	-69 501,85
<b>Total</b>	<b>-90 591,72</b>	<b>-69 501,85</b>



## 29. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	665 033,49	45 317,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>665 033,49</b>	<b>45 317,43</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	496 722,09	35 003,53
<b>Total</b>	<b>496 722,09</b>	<b>35 003,53</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	168 311,40	10 313,90
<b>Total</b>	<b>168 311,40</b>	<b>10 313,90</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>24 246 657,78</b>	<b>36 618 085,69</b>	<b>44 594 024,24</b>	<b>65 153 127,30</b>	<b>77 772 009,95</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 I EUR</b>					
Actif net	19 568 784,34	29 431 282,51	35 122 467,62	50 352 904,77	58 142 616,77
Nombre de titres	476 016,3744	655 845,6880	843 017,7114	1 009 908,8636	1 122 379,5316
Valeur liquidative unitaire	41,10947	44,87531	41,66278	49,85886	51,80299
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,70	0,05	0,06	0,03	0,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2030-2034 R EUR</b>					
Actif net	4 677 873,44	7 186 803,18	9 471 556,62	14 800 222,53	19 629 393,18
Nombre de titres	120 334,2383	170 036,9795	242 345,4737	317 705,6855	407 190,1418
Valeur liquidative unitaire	38,87400	42,26611	39,08286	46,58469	48,20694
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,66	0,05	0,05	0,03	0,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,20	-0,21	-0,21	-0,22

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2030-2034 F	EUR	453 771,4246	77 526 893,27	99,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>77 526 893,27</b>	<b>99,68</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>77 526 893,27</b>	<b>99,68</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>77 526 893,27</b>	<b>99,68</b>
<b>Créances</b>			<b>192 727,63</b>	<b>0,25</b>
<b>Dettes</b>			<b>-32 155,98</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>84 545,03</b>	<b>0,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>77 772 009,95</b>	<b>100,00</b>



## 30. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2030-2034

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000086389

Part I (C)

FIA de droit français

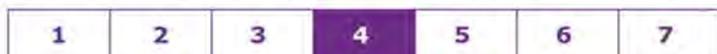
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2030-2034 (part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les grands marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2030. Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 24,29% MSCI Europe + 4,70% MSCI EMU Small Cap+ 4,70% CAC PME+ 27,56% MSCI AC World ex Europe + 26,40% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3,30% JPM GBI Global hedgé en euro + 3,30% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 5,75% Eonia Capitalisé dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé depuis sa création en 2013, entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations, et entre 0% et 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. Le gérant diminue progressivement l'exposition aux actions au bénéfice des produits de taux avec pour objectif d'être exposé entre 43% et 73% maximum en actions (avec une allocation cible à 63%) et 20% minimum en produits à "faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 15% de produits de taux au début de l'année 2020. Passée cette échéance, la diminution de la proportion d'actions se poursuivra avec pour objectif d'être exposé : entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et 50% minimum en produits à "faible risque" (dont 45% en produits de taux) au début de l'année 2025, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) au début de l'année 2028, et enfin, entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2030 (avec une allocation cible à 15%). Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,88%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2004.**
- **Année de création de la part I (C) : 2004.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*



## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,28%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2004.**
- **Année de création de la part R (C) : 2013.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

# AVENIR RETRAITE 2030-2034 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2030-2034 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2030. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18ème année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

## FCPE N°3309

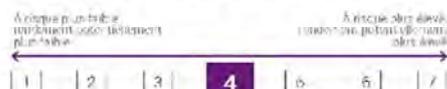
### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 77.77  
Valeur liquidative en € : Part I 51.80299

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2030

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

21.4% MSCI Europe + 25.2% MSCI World Ex Europe + 4.7% MSCI EMU Small Cap + 4.7% CAC PME + 28.8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3.6% Oblig Internationales + 3.6% Oblig Emergentes + 8% Eonia, DNR

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 30/03/2004  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 0.88%

## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.04%	3.90%	3.90%	15.44%	31.97%	91.44%
Performance de l'indicateur de référence	1.50%	4.46%	4.46%	16.59%	33.18%	93.36%
Écart de performance	0.54%	-0.56%	-0.56%	-1.15%	-1.21%	-1.92%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	4.89%	5.70%	6.70%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	5.23%	5.89%	6.81%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.35%	-0.19%	-0.11%
Volatilité du FCPE	NS	NS	16.46%	12.64%	12.41%	12.62%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	14.75%	11.63%	11.63%	12.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

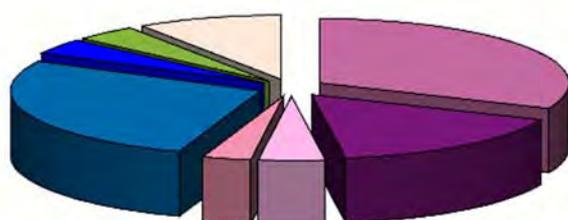
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	19.67%	-7.16%	9.16%	4.72%	8.16%	10.91%	16.63%	15.79%	-10.45%	12.46%
Performance de l'indicateur de référence	18.65%	-5.93%	7.45%	6.31%	7.13%	13.05%	15.08%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	1.02%	-1.22%	1.71%	-1.59%	1.03%	-2.15%	1.54%	2.37%	-2.29%	0.36%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



- Actions Europe 31.49%
- Actions Amérique du Nord 16.33%
- Actions Asie Pacifique 4.30%
- Actions Emergentes 3.12%
- Obligations Euro 27.36%
- Obligations Hors Euro 3.95%
- Monétaire & Liquidités 4.02%
- Actions PME 9.43%

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011461227 | NATIXIS HORIZON 2030 2034 F | 99.68%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7309**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 77.77  
Valeur liquidative en € : Part R 48.20694

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2030

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

21.4% MSCI Europe + 25.2% MSCI World Ex Europe + 4.7% MSCI EMU Small Cap + 4.7% CAC PME + 28.8% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3.6% Oblig Internationales + 3.6% Oblig Emergentes + 8% Eonia, DNR

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.3%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	2.00%	3.48%	3.48%	14.06%	29.35%	78.41%
Performance de l'indicateur de référence	1.50%	4.46%	4.46%	16.59%	33.18%	93.36%
Écart de performance	0.51%	-0.97%	-0.97%	-2.53%	-3.83%	-14.95%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	4.47%	5.28%	5.95%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	5.23%	5.89%	6.81%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.76%	-0.62%	-0.86%
Volatilité du FCPE	NS	NS	16.46%	12.64%	12.41%	12.64%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	14.75%	11.63%	11.63%	12.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

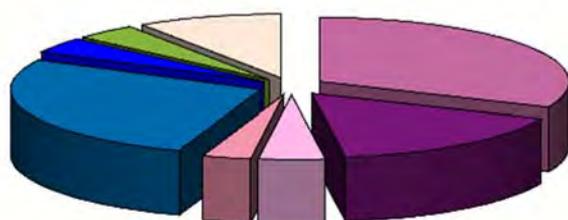
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	19.19%	-7.53%	8.73%	4.31%	7.73%	10.46%	15.14%	13.86%	-11.59%	11.04%
Performance de l'indicateur de référence	18.65%	-5.93%	7.45%	6.31%	7.13%	13.05%	15.08%	13.42%	-8.16%	12.10%
Écart de performance	0.54%	-1.60%	1.28%	-2.01%	0.60%	-2.59%	0.06%	0.44%	-3.42%	-1.05%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 31.49%
- Actions Amérique du Nord 16.33%
- Actions Asie Pacifique 4.30%
- Actions Emergentes 3.12%
- Obligations Euro 27.36%
- Obligations Hors Euro 3.95%
- Monétaire & Liquidités 4.02%
- Actions PME 9.43%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0011461227	NATIXIS HORIZON 2030 2034 F	99.68%
--------------	-----------------------------	--------

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débattu un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2025-2029**



# 31. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2025 - 2029** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2025-2029** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie Emergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

Le fonds est dans sa phase de sécurisation. Toutefois, nous avons modifié, fin avril, la trajectoire vers moins d'actif risqués pour arriver à l'échéance à 15% d'actions contre 0% initialement. Ainsi, sur l'année écoulée, le poids des actions a nettement augmenté à cette date pour représenter 24% de l'actif en fin d'année.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.



## 31. Rapport de Gestion

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.

### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de l'allocation à l'approche de l'échéance, les placements monétaires représentent près de 38% du portefeuille.

### **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +2.57%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +2.16%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 31. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2025-2029 F	13 727 397,78	4 431 104,00

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Révision des seuils de désensibilisation du compartiment (augmentation de l'exposition en actions), suppression de la détention des titres en direct (Investissement du compartiment via des OPC uniquement).

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 31. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



## 31. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 31. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 31. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 32. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>7</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>7</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 32. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 33. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2025-2029. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,70% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,60% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2025-2029. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,10% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,60% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 34. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>88 938 741,64</b>	<b>76 928 554,66</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>88 938 741,64</b>	<b>76 928 554,66</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>171 462,11</b>	<b>130 261,88</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	171 462,11	130 261,88
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>97 821,57</b>	<b>85 367,66</b>
Liquidités	97 821,57	85 367,66
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>89 208 025,32</b>	<b>77 144 184,20</b>

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	88 736 163,93	77 083 601,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	609 775,57	52 137,71
Résultat de l'exercice (a,b)	-163 412,02	-132 890,43
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>89 182 527,48</b>	<b>77 002 848,65</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>25 497,84</b>	<b>141 335,55</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 497,84	141 335,55
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>89 208 025,32</b>	<b>77 144 184,20</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 34. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	551,36	394,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>551,36</b>	<b>394,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-551,36</b>	<b>-394,00</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	144 295,38	117 092,54
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-144 846,74</b>	<b>-117 486,54</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-18 565,28	-15 403,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-163 412,02</b>	<b>-132 890,43</b>

## 34. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 34. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.



## 34. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 34. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.



## 34. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

Commissions de souscription et de rachat indirectes : Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 34. Comptes de l'exercice

**Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :**

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



## 34. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 680,00€ T.T.C.

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>77 002 848,65</b>	<b>55 614 137,79</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	19 943 001,01	20 217 357,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-10 234 306,12	-4 974 696,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	518 497,59	43 817,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 097 333,09	6 219 768,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	11 425 936,32	9 328 603,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 328 603,23	-3 108 834,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-144 846,74	-117 486,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>89 182 527,48</b>	<b>77 002 848,65</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>19 943 001,01</b>	<b>20 217 357,66</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	3 486 879,05	3 111 309,50
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	2 798 988,64	3 028 553,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	2 507 025,01	1 954 004,31
Abondements de l'entreprise	4 243 132,60	4 272 113,82
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	5 034 345,54	5 666 544,45
Transferts provenant d'un CET	1 251 891,26	1 694 465,38
Transferts provenant de jours de congés non pris	620 738,91	490 366,85
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>32 172,95</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>10 234 306,12</b>	<b>4 974 696,79</b>
Rachats	1 095 962,29	915 191,47
Transferts à destination d'un autre OPC	9 138 343,83	4 059 505,32

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	171 462,11
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>171 462,11</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	11 484,08
	Frais de gestion fixe	14 013,76
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>25 497,84</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>145 964,27</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2025-2029 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	330 684,8003	13 986 253,96
Parts rachetées durant l'exercice	-213 633,9363	-9 163 957,22
Solde net des souscriptions/rachats	117 050,8640	4 822 296,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 544 440,6269	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2025-2029 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	144 109,9595	5 956 747,05
Parts rachetées durant l'exercice	-25 999,8158	-1 070 348,90
Solde net des souscriptions/rachats	118 110,1437	4 886 398,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	475 073,9241	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2025-2029 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2025-2029 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	61 606,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	82 688,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			88 938 741,64
Instruments financiers à terme	FR0010361089	NATIXIS HORIZON 2025-2029 F	88 938 741,64
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>88 938 741,64</b>



## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-163 412,02	-132 890,43
<b>Total</b>	<b>-163 412,02</b>	<b>-132 890,43</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-66 284,19	-60 480,83
<b>Total</b>	<b>-66 284,19</b>	<b>-60 480,83</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-97 127,83	-72 409,60
<b>Total</b>	<b>-97 127,83</b>	<b>-72 409,60</b>



## 34. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	609 775,57	52 137,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>609 775,57</b>	<b>52 137,71</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	470 785,73	42 021,81
<b>Total</b>	<b>470 785,73</b>	<b>42 021,81</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	138 989,84	10 115,90
<b>Total</b>	<b>138 989,84</b>	<b>10 115,90</b>

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>29 957 604,10</b>	<b>44 426 761,76</b>	<b>55 614 137,79</b>	<b>77 002 848,65</b>	<b>89 182 527,48</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 I EUR</b>					
Actif net	25 223 739,87	37 289 511,76	45 386 928,42	62 094 799,62	68 913 220,99
Nombre de titres	655 933,6231	915 476,9268	1 149 861,8131	1 427 389,7629	1 544 440,6269
Valeur liquidative unitaire	38,45471	40,73233	39,47163	43,50234	44,62018
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,83	0,03	0,04	0,02	0,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2025-2029 R EUR</b>					
Actif net	4 733 864,23	7 137 250,00	10 227 209,37	14 908 049,03	20 269 306,49
Nombre de titres	126 696,8462	181 060,4765	268 813,3167	356 963,7804	475 073,9241
Valeur liquidative unitaire	37,36371	39,41914	38,04576	41,76347	42,66558
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,80	0,03	0,04	0,02	0,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,19	-0,19	-0,20	-0,20

## 34. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2025-2029 F	EUR	613 943,9286	88 938 741,64	99,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>88 938 741,64</b>	<b>99,73</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>88 938 741,64</b>	<b>99,73</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>88 938 741,64</b>	<b>99,73</b>
<b>Créances</b>			<b>171 462,11</b>	<b>0,19</b>
<b>Dettes</b>			<b>-25 497,84</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>97 821,57</b>	<b>0,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>89 182 527,48</b>	<b>100,00</b>



## 35. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2025-2029

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000088309

Part I (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2025-2029 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les grands marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2025. Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 11,96% MSCI Europe + 1,65% MSCI EMU Small Cap+ 1,65% CAC PME+ 12,49% MSCI AC World ex Europe + 31,60% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3,95% JPM GBI Global hedgé en euro + 3,95% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 32,75% Eonia Capitalisé, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé, à la création du compartiment en 2006, entre 90% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations, et entre 0% et 10% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. Le gérant a diminué progressivement l'exposition action au bénéfice des produits de taux et à la fin de l'année 2015 le portefeuille était exposé en actions à hauteur de 60% maximum. Le gérant poursuit cette diminution avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et au minimum 50% en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 45% en produits de taux au début de l'année 2020, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2023, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2025 (avec une allocation cible à 15%). Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés taux par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

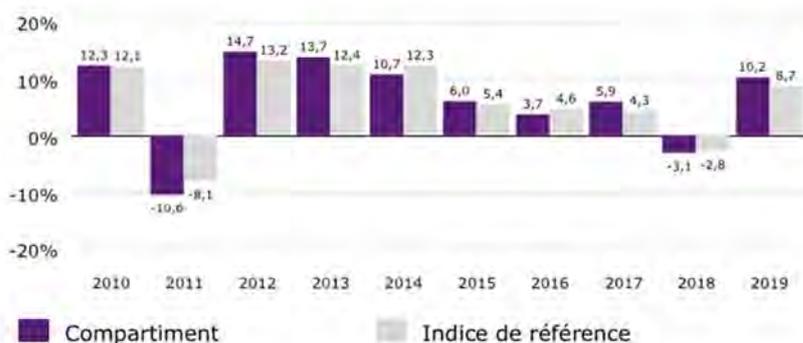
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2005.**
- **Année de création de la part I (C) : 2005.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## AVENIR RETRAITE 2025-2029

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000110919

Part R (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2025-2029 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les grands marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2025. Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 11,96% MSCI Europe + 1,65% MSCI EMU Small Cap+ 1,65% CAC PME+ 12,49% MSCI AC World ex Europe + 31,60% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3,95% JPM GBI Global hedgé en euro + 3,95% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 32,75% Eonia Capitalisé, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence. La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé, à la création du compartiment en 2006, entre 90% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations, et entre 0% et 10% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents. Le gérant a diminué progressivement l'exposition action au bénéfice des produits de taux et à la fin de l'année 2015 le portefeuille était exposé en actions à hauteur de 60% maximum. Le gérant poursuit cette diminution avec pour objectif d'être exposé entre 9% et 39% en actions (avec une allocation cible à 29%) et au minimum 50% en produits "à faible risque" (produit ayant un SRRI inférieur ou égal à 3) dont 45% en produits de taux au début de l'année 2020, puis entre 0% et 28% en actions (avec une allocation cible à 18%) et 70% minimum en produits "à faible risque" (dont 55% en produits de taux) à partir du début de l'année 2023, et enfin entre 0% et 25% en actions à partir du début de l'année 2025 (avec une allocation cible à 15%). Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA. Le portefeuille peut être investi sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7. Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec prédominance des marchés taux par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,10%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2005.**
- **Année de création de la part R (C) : 2013.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## AVENIR RETRAITE 2025-2029 - Part I

31 décembre 2020

Ce FCPE est investi à travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2025-2029 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2025. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18ème année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

### FCPE N°3353

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 89.18  
Valeur liquidative en € : Part I 44.62018

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2025

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

9.9% MSCI Europe + 10.8% MSCI World Ex Europe + 1.65% MSCI EMU Small Cap + 1.65% CAC PME + 30.4% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3.8% Oblig Internationales + 3.8% Oblig Emergentes + 38% Eonia, DNR

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/02/2005  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 0.70%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	0.97%	2.57%	2.57%	9.54%	20.27%	64.73%
Performance de l'indicateur de référence	0.69%	4.20%	4.20%	10.06%	20.03%	66.15%
Écart de performance	0.29%	-1.63%	-1.63%	-0.51%	0.25%	-1.42%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.08%	3.76%	5.11%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	3.24%	3.71%	5.20%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.16%	0.04%	-0.09%
Volatilité du FCPE	NS	NS	8.57%	6.08%	6.56%	9.54%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	6.24%	4.67%	5.44%	8.92%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

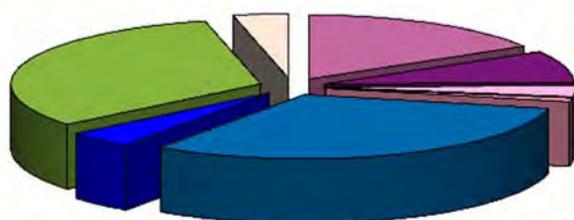
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	10.21%	-3.10%	5.92%	3.65%	5.99%	10.71%	13.74%	14.72%	-10.55%	12.29%
Performance de l'indicateur de référence	8.65%	-2.79%	4.26%	4.60%	5.42%	12.28%	12.41%	13.17%	-8.06%	12.10%
Écart de performance	1.56%	-0.30%	1.66%	-0.95%	0.56%	-1.56%	1.33%	1.56%	-2.48%	0.19%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 16.47%    ■ Actions Amérique du Nord 8.07%  
■ Actions Asie Pacifique 2.86%    ■ Actions Emergentes 1.05%  
■ Obligations Euro 31.32%    ■ Obligations Hors Euro 4.35%  
■ Monétaire & Liquidités 32.29%    ■ Actions PME 3.58%

### PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010361089 | NATIXIS HORIZON 2025 2029 F | 99.73%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7353**

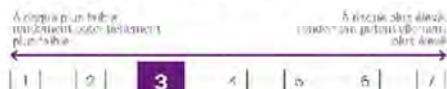
**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d'€) : 89.18  
Valeur liquidative en € : Part R 42.66558

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2025

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

9.9% MSCI Europe + 10.8% MSCI World Ex Europe + 1.65% MSCI EMU Small Cap + 1.65% CAC PME + 30.4% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 3.8% Oblig Internationales + 3.8% Oblig Emergentes + 38% Eonia, DNR

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 1.10%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	0.94%	2.16%	2.16%	8.24%	17.91%	53.37%
Performance de l'indicateur de référence	0.69%	4.20%	4.20%	10.06%	20.03%	66.15%
Écart de performance	0.25%	-2.04%	-2.04%	-1.82%	-2.12%	-12.78%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	2.67%	3.35%	4.37%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	3.24%	3.71%	5.20%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.57%	-0.37%	-0.84%
Volatilité du FCPE	NS	NS	8.57%	6.08%	6.56%	9.55%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	6.24%	4.67%	5.44%	8.92%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

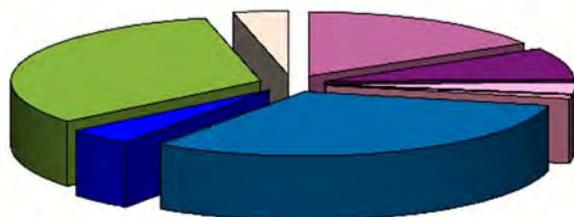
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	9.77%	-3.48%	5.50%	3.25%	5.56%	10.27%	12.28%	12.91%	-11.86%	11.03%
Performance de l'indicateur de référence	8.65%	-2.79%	4.26%	4.60%	5.42%	12.28%	12.41%	13.17%	-8.06%	12.10%
Écart de performance	1.12%	-0.69%	1.24%	-1.35%	0.14%	-2.01%	-0.12%	-0.25%	-3.79%	-1.06%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 16.47%
- Actions Amérique du Nord 8.07%
- Actions Asie Pacifique 2.86%
- Actions Emergentes 1.05%
- Obligations Euro 31.32%
- Obligations Hors Euro 4.35%
- Monétaire & Liquidités 32.29%
- Actions PME 3.58%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0010361089 | NATIXIS HORIZON 2025 2029 F | 99.73%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**AVENIR RETRAITE 2020-2024**



## 36. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Le fonds **Avenir Retraite 2020 - 2024** investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « **Natixis Horizon 2020-2024** » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Actions :**

Notre allocation en actions a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée marqué par la pandémie mondiale apparue en Chine fin 2019. Nous avons commencé l'année très investi dans la mesure où l'activité économique était en phase d'accélération. La diffusion du virus à l'Europe dans un premier temps, et au reste du monde ensuite, a provoqué un krach boursier d'ampleur historique. Nous avons rapidement vendu des actions et initié des couvertures pour adopter une sous pondération en actions. L'impact économique de cette pandémie et les confinements orchestrés dans de nombreux pays ont entraîné une contraction du PIB mondial sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les réactions des Banques Centrales partout dans le monde ont été massives et les relances budgétaires des Etats ont suivi le mouvement avec des montants avoisinant les 9% du PIB mondial. Ces mesures nous ont incités à effectuer des achats sur des niveaux de valorisation attractifs. Une fois la première vague passée, l'activité économique a rapidement redémarré et la hausse des indicateurs avancés nous a conduits à poursuivre nos achats et redevenir sur investis au cours de l'été. Nos achats ont porté dans un premier temps sur les actions d'Asie Emergente avant de devenir plus constructifs également sur les pays développés. Le rebond des actions a été lui aussi historique par son ampleur. Nous sommes passés en surpondération en septembre et le rebond s'est accéléré avec l'annonce du vaccin de Pfizer et l'élection de Joe Biden à la Maison Blanche. Nous terminons l'année avec une exposition actions relativement forte. Malgré la poursuite de la propagation du virus, nombre de marchés actions sont repassés en territoire positif.

En 2020, nos supports d'investissement se sont globalement bien comportés et nombre d'entre eux ont battu leur indice de référence. Les fonds en actions européennes ont connu des performances homogènes. Nos sous-jacents américains ont suivi l'indice ou terminé en avance aidés par leur exposition aux secteurs technologiques. Comme en 2019, notre fonds investi en actions de l'Asie Emergente a connu une année satisfaisante. Enfin le fonds actions consacré aux PME dont le poids représente 11% du portefeuille a fortement progressé de +17%.

Le fonds est dans sa phase de sécurisation et approche de l'échéance. Toutefois, nous avons modifié, fin avril, la trajectoire vers moins d'actif risqués pour arriver à l'échéance à 15% d'actions contre 0% initialement. Ainsi, sur l'année écoulée, le poids des actions a nettement augmenté à cette date pour représenter 15% de l'actif à bon escient compte tenu de l'évolution des marchés.

#### **Obligations :**

Les marchés obligataires ont progressé en 2020, notre principal indice de référence affichant une hausse de +4%. Les Banques Centrales ont massivement injecté des liquidités sans compter le nombre de baisses des taux directeurs, le principal ayant été celui de la FED, la banque centrale américaine, en février abaissant à 0% son principal taux. En fin d'année, quelques onze trillions d'Euros d'obligations se traitent à taux négatifs. Le poids des obligations détenus en portefeuille a varié inversement à celui des actions.



## 36. Rapport de Gestion

Concernant les obligations internationales, notre fonds a connu une année chahutée et effectué un retour à meilleure fortune avant d'être cédé en fin d'exercice, les taux étant atteint des niveaux trop faibles. Les obligations émergentes se sont également bien comportées.

### **Monétaire :**

Pour la sixième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,47%. Compte tenu de l'allocation à l'approche de l'échéance, les placements monétaires représentent près de 65% du portefeuille.

### **Performance :**

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part I du fonds est de +2.53%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de la part R du fonds est de +2.12%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



## 36. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS HORIZON 2020-2024 F	12 740 246,83	4 571 408,25

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Révision des seuils de désensibilisation du compartiment (augmentation de l'exposition en actions), suppression de la détention des titres en direct (Investissement du compartiment via des OPC uniquement).

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



## 36. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion



## 36. Rapport de Gestion

employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



## 36. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Investment Managers International a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Investment Managers International a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Investment Managers International a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement dans le respect de leurs spécificités. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et des politiques d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Ce fonds bénéficie des avancées issues de la politique RSE de l'entreprise en matière d'intégration ESG.

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, cet OPC ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.



## 36. Rapport de Gestion

### e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

#### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



## 37. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

## 37. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>8</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>8</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 37. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020\* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53



## 38. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,57% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,47% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,97% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,47% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*) pour la part R.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 39. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>91 752 331,38</b>	<b>81 156 399,16</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>91 752 331,38</b>	<b>81 156 399,16</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>205 145,57</b>	<b>120 183,45</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	205 145,57	120 183,45
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>135 709,29</b>	<b>85 439,84</b>
Liquidités	135 709,29	85 439,84
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>92 093 186,24</b>	<b>81 362 022,45</b>

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	92 029 233,75	81 373 368,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	202 538,84	23 289,87
Résultat de l'exercice (a,b)	-157 554,22	-136 267,34
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>92 074 218,37</b>	<b>81 260 391,21</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>18 967,87</b>	<b>101 631,24</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	18 967,87	101 631,24
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>92 093 186,24</b>	<b>81 362 022,45</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 39. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	560,45	428,71
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>560,45</b>	<b>428,71</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-560,45</b>	<b>-428,71</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	144 746,34	120 316,44
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-145 306,79</b>	<b>-120 745,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-12 247,43	-15 522,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-157 554,22</b>	<b>-136 267,34</b>



# 39. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2020, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis sur la base des informations disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



## 39. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 39. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### 17.1 Pour les parts I de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,10% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, Avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

## 39. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### 17.2 Pour les parts R de chaque compartiment :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,50% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux comptes	Compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p><b>- Frais de gestion indirects :</b></p> <p>Pour le compartiment Avenir Retraite 2020-2024 : 0,85% (TTC) maximum*</p> <p>Pour les compartiments Avenir Retraite 2025-2029, Avenir Retraite 2030-2034, avenir Retraite 2035-2039, Avenir Retraite 2040-2044, Avenir Retraite 2045-2049, Avenir Retraite 2050-2054, Avenir Retraite 2055-2059 : 0,90% (TTC) maximum**</p> <p><b>- Commissions de souscription et de rachat indirectes :</b> néant</p>	Compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion (prélèvement par transaction)	Néant	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,85 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.



## 39. Comptes de l'exercice

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

### **17.3 Rappel des frais des compartiments de l'OPCVM Maître « NATIXIS HORIZON » :**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS :**

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Part F et Part R 4 %, taux maximum.
Commission de souscription acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	valeur liquidative X Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Sont exonérées de commissions de souscription et/ou de rachat :

Les opérations de rachat et/ou de souscription par un même investisseur sur la base d'une même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts/d'actions.

Commissions de souscription et de rachat indirectes : Le Compartiment ne supportera aucune commission en dehors de la part éventuellement acquise aux OPCVM, FIA ou fonds d'investissement concernés soit 3 % maximum.

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM/FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 39. Comptes de l'exercice

Compartiments NATIXIS HORIZON 2055-2059/2050-2054/2045-2049/2040-2044/2035-2039/2030-2034/2025-2029 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.60%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant



## 39. Comptes de l'exercice

### Compartiment NATIXIS HORIZON 2020-2024 :

<b>Frais facturés au Compartiment :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	Part F 0,30% TTC, Taux maximum et
Frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, ...)	Actif net	Part R 1,50% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*0.55%TTC, Taux maximum
La Société de Gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximum <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % sur les options étrangères,</li> <li>• 0,96 % sur le Monep,</li> <li>• 0,15% sur les OPCVM et FIA de droit étranger, de droit français et sur les OPC hors OPCVM et FIA gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>• 0% sur les autres instruments financiers</li> </ul>
Commission de sur performance	Néant	Néant

\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 680,00€ T.T.C.

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>81 260 391,21</b>	<b>62 269 476,61</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	22 436 304,05	23 400 061,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-13 904 213,74	-5 722 166,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	182 361,29	18 502,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 244 732,35	1 415 262,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 554 737,34</i>	<i>3 310 004,99</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 310 004,99</i>	<i>-1 894 742,73</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-145 306,79	-120 745,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>92 074 218,37</b>	<b>81 260 391,21</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>22 436 304,05</b>	<b>23 400 061,93</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	3 812 464,65	3 624 581,90
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	4 018 757,75	3 990 078,05
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	2 586 219,38	2 335 045,50
Abondements de l'entreprise	3 771 364,82	3 789 116,73
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	6 573 232,08	7 488 140,15
Transferts provenant d'un CET	1 145 895,17	1 759 859,55
Transferts provenant de jours de congés non pris	528 370,20	413 240,05
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>36 470,62</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>13 904 213,74</b>	<b>5 722 166,66</b>
Rachats	5 957 635,32	1 595 660,04
Transferts à destination d'un autre OPC	7 946 578,42	4 126 506,62

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	205 145,57
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>205 145,57</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	5 585,21
	Frais de gestion fixe	13 382,66
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>18 967,87</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>186 177,70</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2020-2024 I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	472 915,2213	17 367 884,62
Parts rachetées durant l'exercice	-324 138,5613	-11 951 528,18
Solde net des souscriptions/rachats	148 776,6600	5 416 356,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 974 729,0571	
<b>Part AVENIR RETRAITE 2020-2024 R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	146 799,4348	5 068 419,43
Parts rachetées durant l'exercice	-56 655,0678	-1 952 685,56
Solde net des souscriptions/rachats	90 144,3670	3 115 733,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	489 851,2217	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AVENIR RETRAITE 2020-2024 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AVENIR RETRAITE 2020-2024 R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	69 262,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	75 483,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2020
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			91 752 331,38
Instruments financiers à terme	FR0010361071	NATIXIS HORIZON 2020-2024 F	91 752 331,38
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>91 752 331,38</b>



## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-157 554,22	-136 267,34
<b>Total</b>	<b>-157 554,22</b>	<b>-136 267,34</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-73 313,39	-67 503,20
<b>Total</b>	<b>-73 313,39</b>	<b>-67 503,20</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-84 240,83	-68 764,14
<b>Total</b>	<b>-84 240,83</b>	<b>-68 764,14</b>



## 39. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	202 538,84	23 289,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>202 538,84</b>	<b>23 289,87</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	164 494,16	19 330,52
<b>Total</b>	<b>164 494,16</b>	<b>19 330,52</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	38 044,68	3 959,35
<b>Total</b>	<b>38 044,68</b>	<b>3 959,35</b>

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>33 288 740,88</b>	<b>46 240 003,38</b>	<b>62 269 476,61</b>	<b>81 260 391,21</b>	<b>92 074 218,37</b>
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 I EUR</b>					
Actif net	28 226 104,38	38 895 142,79	51 784 393,64	67 475 960,84	74 822 223,09
Nombre de titres	785 055,9299	1 068 142,1135	1 429 565,8597	1 825 952,3971	1 974 729,0571
Valeur liquidative unitaire	35,95425	36,41382	36,22386	36,95384	37,88986
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,76	0,08	0,02	0,01	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03
<b>Parts AVENIR RETRAITE 2020-2024 R EUR</b>					
Actif net	5 062 636,50	7 344 860,59	10 485 082,97	13 784 430,37	17 251 995,28
Nombre de titres	149 081,1288	214 410,4532	308 924,4649	399 706,8547	489 851,2217
Valeur liquidative unitaire	33,95893	34,25607	33,94060	34,48634	35,21884
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72	0,07	0,02	0,00	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,17	-0,17	-0,17	-0,17

## 39. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
NATIXIS HORIZON 2020-2024 F	EUR	746 778,4056	91 752 331,38	99,65
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>91 752 331,38</b>	<b>99,65</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>91 752 331,38</b>	<b>99,65</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>91 752 331,38</b>	<b>99,65</b>
Créances			205 145,57	0,22
Dettes			-18 967,87	-0,02
Comptes financiers			135 709,29	0,15
<b>Actif net</b>			<b>92 074 218,37</b>	<b>100,00</b>



## 40. Annexe(s)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AVENIR RETRAITE 2020-2024

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000086379

Part I (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2020-2024 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de *surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2020.*  
*Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 8,66% MSCI Europe + 7,09% MSCI AC World ex Europe + 19,00% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 2,38% JPM GBI Global hedgé en euro + 2,38 % JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 60,50% Eonia Capitalisé, dividendes nets réinvestis.*
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
*La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.*
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé à la création du compartiment en 2006, entre 80% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations, et entre 0% et 20% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
*Le gérant a diminué progressivement la détention d'actions au bénéfice des produits de taux et à la fin de l'année 2016 le portefeuille était exposé en actions à hauteur de 5% maximum. A compter du 1er mai 2020, l'exposition cible action est augmentée à 15% (l'exposition action peut varier entre 0% et 25%), et l'exposition minimum en produit de taux "à faible risque" (produit de taux ayant un SRI inférieur ou égal à 3) est fixé à 70%.*  
*Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.*  
*Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.*  
*Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.*
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec une prédominance des marchés taux par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,51%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

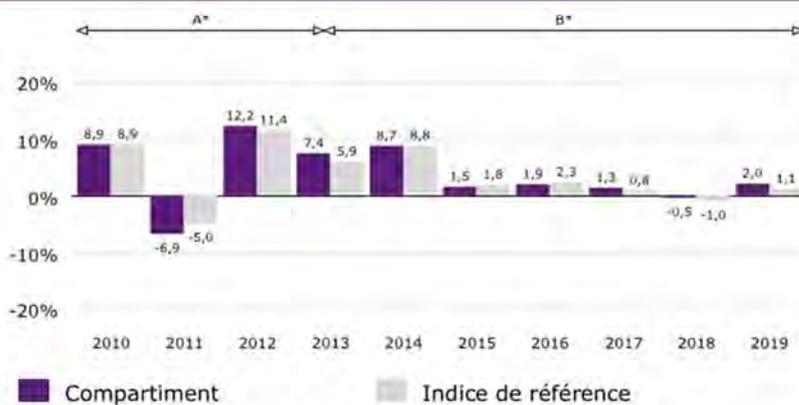
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



A\*: Profil de désensibilisation benchmarké

B\*: Passage à un profil de désensibilisation plus prudent à partir du 31/05/2013

Augmentation de la proportion d'actions en fin de désensibilisation.

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2004.**
- **Année de création de la part I (C) : 2004.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AVENIR RETRAITE 2020-2024

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) AVENIR RETRAITE

Code AMF : 990000110909

Part R (C)

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est un compartiment nourricier du compartiment maître NATIXIS HORIZON 2020-2024 (Part F). L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminués des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du compartiment maître est de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2020.  
Ce type de gestion dit "à horizon" ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence constant dans le temps. Au 1er mai 2020, il est possible de comparer a posteriori l'évolution du compartiment avec l'indice composite suivant : 8,66% MSCI Europe + 7,09% MSCI AC World ex Europe + 19,00% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 2,38% JPM GBI Global hedgé en euro + 2,38 % JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 60,50% Eonia Capitalisé, dividendes nets réinvestis.
- La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.  
La politique d'investissement est discrétionnaire et repose sur l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et sur l'horizon de placement recommandé restant. A mesure que cet horizon se rapproche, le gérant réduit progressivement l'exposition aux actions et augmente l'exposition aux produits de taux. En outre, le gérant détermine l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction d'analyses économiques générales, des opportunités géographiques, tout en offrant une diversification tant sectorielle que thématique.
- Le compartiment est investi en totalité dans le compartiment maître. Le portefeuille du compartiment maître était exposé à la création du compartiment en 2006, entre 80% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents, de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations, et entre 0% et 20% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents.  
Le gérant a diminué progressivement la détention d'actions au bénéfice des produits de taux et à la fin de l'année 2016 le portefeuille était exposé en actions à hauteur de 5% maximum. A compter du 1er mai 2020, l'exposition cible action est augmentée à 15% (l'exposition action peut varier entre 0% et 25%), et l'exposition minimum en produit de taux "à faible risque" (produit de taux ayant un SRI inférieur ou égal à 3) est fixé à 70%.  
Ces investissements sont réalisés via des OPCVM et des FIA.  
Le portefeuille peut être exposé sur des matières premières, des obligations high yield (dites spéculatives) et des obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif. La sensibilité du compartiment (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 7.  
Le compartiment peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'autres OPCVM/FIA.
- Le compartiment pourra recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée et internationale du compartiment avec une prédominance des marchés taux par rapport aux marchés actions.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,91%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

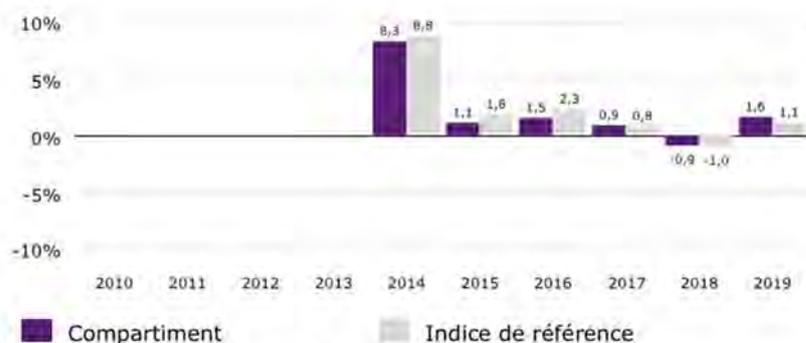
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## PERFORMANCES PASSES



Augmentation de la proportion d'actions en fin de désensibilisation.

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment** : 2004.
- **Année de création de la part R (C)** : 2013.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante ; [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises et pour chaque compartiment de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise, élu directement par les salariés porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions du règlement du plan d'épargne et/ou accord de participation en vigueur dans ladite entreprise,
  - 1 membre représentant l'Entreprise, désigné par la direction de celle-ci.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2020-2024 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2020. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18ème année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

**FCPE N°3308**

**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 92.07  
Valeur liquidative en € : Part I 37.88986

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2020

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

8.25% MSCI Europe + 6.75% MSCI World Ex Europe + 16% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 2% Oblig Internationales + 2% Oblig Emergentes + 65% Eonia, DNR

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément** : 30/03/2004  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

**FRAIS COURANTS:** 0.52%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée Depuis le	1 mois 30/11/2020	Depuis le 31/12/2019	1 an 31/12/2019	3 ans 29/12/2017	5 ans 31/12/2015	10 ans 31/12/2010
Performance du FCPE	0.50%	2.53%	2.53%	4.05%	7.41%	32.94%
Performance M (indicateur de référence)	0.38%	3.28%	3.28%	3.33%	6.50%	32.25%
Écart de performance	0.12%	-0.75%	-0.75%	0.72%	0.90%	0.69%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.33%	1.44%	2.89%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	1.10%	1.27%	2.83%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.23%	0.17%	0.05%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.95%	2.02%	2.09%	5.31%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.74%	1.36%	1.49%	4.96%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.

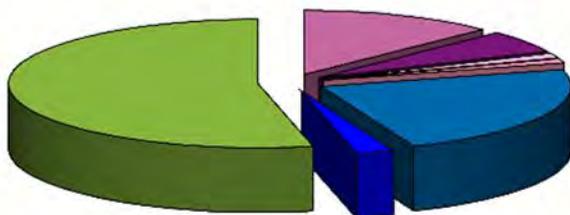
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRAIRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	2.02%	-0.52%	1.28%	1.92%	1.48%	8.71%	7.36%	12.20%	-6.86%	8.91%
Performance de l'indicateur de référence	1.09%	-1.03%	0.78%	2.27%	1.82%	8.75%	5.91%	11.44%	-4.99%	8.94%
Écart de performance	0.92%	0.51%	0.49%	-0.35%	-0.34%	-0.04%	1.45%	0.76%	-1.87%	-0.03%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 12.63%
- Actions Amérique du Nord 5.70%
- Actions Asie Pacifique 1.27%
- Actions Emergentes 1.13%
- Obligations Euro 23.25%
- Obligations Hors Euro 2.49%
- Monétaire & Liquidités 53.54%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0010361071 | NATIXIS HORIZON 2024 F | 99.65%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Les FCPE Avenir Retraite sont des supports financiers dont la gestion permet une sécurisation de l'épargne à l'approche de leur échéance. Ce mode de gestion, dit « gestion par horizon », est spécialement conçu pour la constitution d'une épargne-retraite. Pour lisser dans le temps la volatilité des marchés, l'allocation des actifs des FCPE Avenir Retraite (actions, obligations et monétaires) est optimisée en fonction de la durée restante avant l'échéance et offre aux salariés une sécurisation progressive de leur épargne-retraite. Les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite. A l'approche de l'âge de la retraite, l'épargne du salarié sera totalement sécurisée.

**FCPE N°7308**

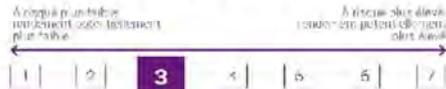
**CHIFFRES CLÉS**

Actif total du fonds (en millions d' €) : 92.07  
Valeur liquidative en € : Part R 35.21884

**DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)**

2020

**INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)**

8.25% MSCI Europe + 6.75% MSCI World Ex Europe + 16% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 2% Oblig Internationales + 2% Oblig Emergentes + 65% Eonia, DNR

**CARACTÉRISTIQUES**

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

**PRINCIPAUX RISQUES(3):**

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps

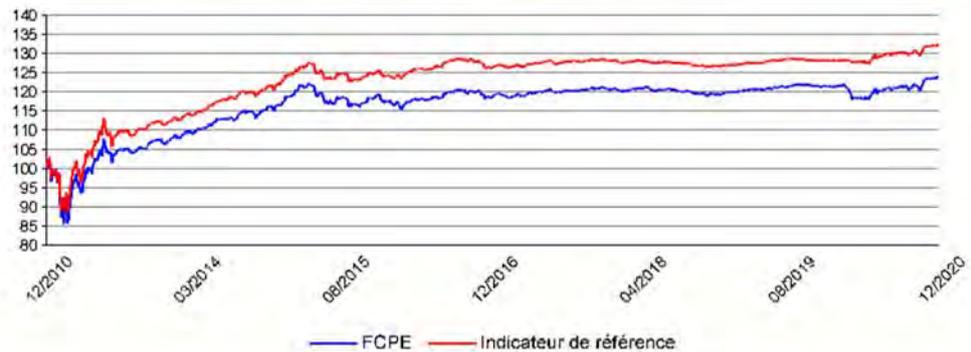
**FRAIS COURANTS:** 0.97%

**PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE**

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2020	31/12/2019	31/12/2019	29/12/2017	31/12/2015	31/12/2010
Performance du FCPE	0.47%	2.12%	2.12%	2.81%	5.28%	23.83%
Performance de l'indicateur de référence	0.38%	3.28%	3.28%	3.33%	6.50%	32.25%
Écart de performance	0.09%	-1.16%	-1.16%	-0.52%	-1.22%	-8.42%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	0.93%	1.03%	2.16%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	1.10%	1.27%	2.83%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.17%	-0.23%	-0.67%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.95%	2.02%	2.09%	5.32%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	1.74%	1.36%	1.49%	4.96%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

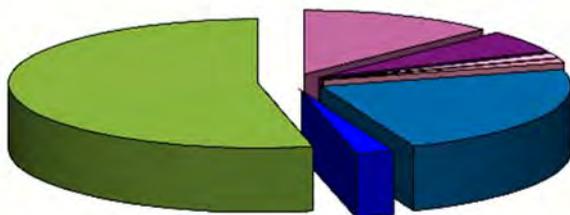
**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)**



**PERFORMANCES CALENDRIÈRES**

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Performance du FCPE	1.61%	-0.92%	0.87%	1.51%	1.08%	8.27%	5.95%	10.41%	-8.13%	7.82%
Performance de l'indicateur de référence	1.09%	-1.03%	0.78%	2.27%	1.82%	8.75%	5.91%	11.44%	-4.99%	8.94%
Écart de performance	0.52%	0.11%	0.09%	-0.75%	-0.75%	-0.48%	0.05%	-1.03%	-3.14%	-1.12%

**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)**



- Actions Europe 12.63%
- Actions Amérique du Nord 5.70%
- Actions Asie Pacifique 1.27%
- Actions Emergentes 1.13%
- Obligations Euro 23.25%
- Obligations Hors Euro 2.49%
- Monétaire & Liquidités 53.54%

**PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)**

FR0010361071 | NATIXIS HORIZON 2020 2024 F | 99.65%

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
(2) Voir glossaire page suivante  
(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

Malgré des cas records de Covid-19 aux États-Unis comme en Europe, les marchés boursiers ont continué d'afficher de solides gains en décembre grâce au nouveau cycle de relance budgétaire aux États-Unis et à l'accord tant attendu sur le Brexit. Aux États-Unis, le Congrès américain a débloqué un plan de secours économique de 900 milliards de dollars. En Europe, le Royaume-Uni et l'UE ont finalement signé un accord sur le Brexit, qui comprend le maintien des tarifs et des quotas - la libre circulation des marchandises ainsi qu'un accord sur un large éventail de secteurs, tels que les aides d'État, la transparence fiscale, le transport aérien et routier et la pêche. Les dirigeants européens ont également approuvé le Fonds de relance de l'UE et le budget européen (d'un montant total de 1,8 milliards d'euros), qui devraient favoriser la relance au deuxième semestre 2021.

Le S&P 500 a enregistré une performance de + 3,8% sur le mois, affichant un nouveau plus haut historique et une performance annuelle de 17,7% (soit 8,2% en Euro). L'indice européen progresse lui de 2,58% en décembre mais reste en territoire négatif à -2% sur l'année 2020.

L'indice des obligations gouvernementales 3/5 ans cède 0,01% en décembre pour s'établir à 1,27% sur l'année. Nous avons maintenu une surpondération franche sur les marchés d'actions (+6%) et sur les poches taux, nous détenons de larges pondérations en obligations d'entreprises (+2,77%) qui ont mieux performées que les obligations d'états.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38